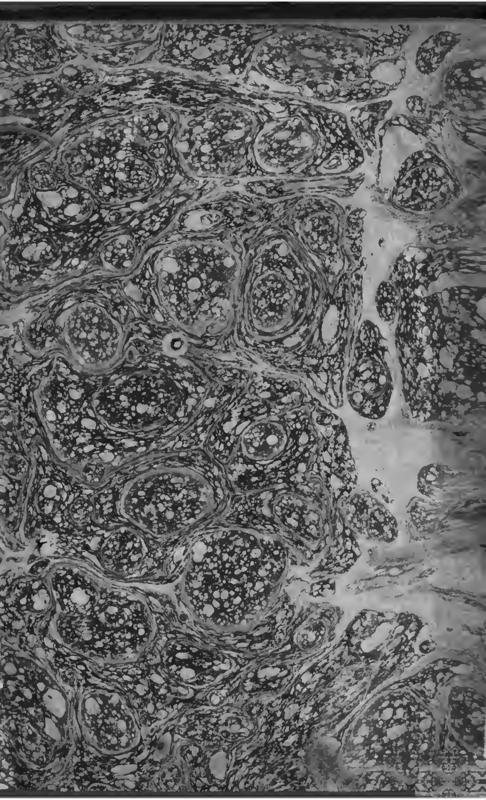






ÉLOGE
HISTORIQUE
DE JEAN-BART.

Cet ouvrage se trouve aussi chez l'Auteur, bâtiment et boulevard des Italiens, à Paris.

Les deux exemplaires exigés par la loi ont été déposés à la Bibliotheque impériale.

ELOGE
HISTORIQUE
DE JEAN-BART,

CHEF D'ESCADRE DES ARMÉES NAVALES DE FRANCE,
CHEVALIER DE L'ORDRE ROYAL ET MILITAIRE DE S.-LOUIS,

RELATIF A LA COLLECTION
DES DIX-NEUF COMBATS DE CE CÉLEBRE MARIN,
GRAVÉS PAR M. LE GOUAZ;

SUIVI

DE NOTES HISTORIQUES, BIOGRAPHIQUES, ET TOPOGRAPHIQUES
SUR L'ORIGINE DE DUNKERQUE ET L'IMPORTANCE DE SON PORT
CONSIDÉRÉ SOUS LE POINT DE VUE POLITIQUE.

PAR M. POIRIER (DE DUNKERQUE),
AVOCAT, MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE LÉGISLATION,
ET DE L'ATHÉNÉE DES ARTS.

ORNÉ DE GRAVURES ET VIGNETTE.

DÉDIÉ
A S. E. MGR LE MINISTRE DE LA MARINE
ET DES COLONIES.

Vincere aut mori.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE P. DIDOT L'AÎNÉ.
CHEZ ARTHUS BERTRAND, LIBRAIRE,
RUE HAUTEFEUILLE, Nº 23,
ACQUÉREUR DU FONDS DE M. BUISSON.
M. DCCC VII.



A SON EXCELLENCE

LE MINISTRE DE LA MARINE
ET DES COLONIES.

MONSEIGNEUR,

Sans cesse occupé de la prospérité de Dunkerque, ma patrie, et du bonheur de mes concitoyens, ce sont ces puissants motifs qui me portent à dédier à VOTRE EXCELLENCE *mes foibles essais sur l'*Eloge historique de Jean-Bart, *qui a illustré son berceau, et en faveur duquel j'ai obtenu la gloire de faire placer son buste dans la galerie impériale, comme il l'est déja dans le temple de l'immortalité.*

Le Gouvernement de 1801, *touché de l'ingrat oubli contre lequel je me suis justement soulevé à trois époques différentes, aux années* 1789, 1791, *et* 1801*, *a fait définitivement droit à mes réclamations.*

(*) Prouvé, 1° par l'extrait de mes Doléances pour Dunkerque, imprimées le 23 mars 1789, page 108;

Par une lettre du Ministre de l'intérieur, écrite le 13 *décembre* 1802 *à* M. Lemot, *sculpteur, qui a ordonné sur-le-champ le buste, en marbre, de ce héros, pour en orner la premiere galerie du monde; et par un arrêté du* 14 *octobre* 1803, *il a accordé un second buste en marbre pour être placé dans la salle de l'hôtel-de-ville de Dunkerque, qui vient d'en célébrer l'inauguration le* 15 *de ce mois.*

Cette image fidele, chef-d'œuvre de l'art, exécutée par le savant ciseau de M. Frédéric Lemot, *fixant aujourd'hui les regards du public, rappelant les vertus, les talents, et le patriotisme de cet intrépide marin, a ranimé mon zele pour publier ses exploits, et rappeler ses glorieux souvenirs.*

J'en ai soumis le manuscrit, le 6 *octobre* 1804, *à* S. E. Mgr Portalis, *ministre des cultes, et Ministre de l'intérieur par* interim, *qui a daigné l'accueillir par la demande de quatre cents exemplaires.*

Vous en faire aujourd'hui l'hommage,

2° Par la lettre des Maire et Officiers municipaux, du 9 août 1791, page 110;

Et 3° par une lettre du 21 octobre 1801, insérée au Journal des Débats du même jour, page 111.

MONSEIGNEUR, *c'est trouver un nouveau sujet de captiver la bienveillance de* VOTRE EXCELLENCE, *en faveur d'un de ces trois fameux ports de France, aussi intéressants que formidables**.

Puisse cet hommage fixer les regards vengeurs de VOTRE EXCELLENCE *sur cette cité si renommée****! lui ménager son appui, lorsqu'en temps utile je publierai courageusement ses réclamations,* QUI SONT TOUTES PRÊTES, *contre ce désastreux, impolitique et nul décret de la Convention, du* 30 *janvier* 1795, *qui supprime les franchises de* Marseille, Dunkerque, et Baïonne; *car celle de notre ville a été fondée, encouragée, et respectée, pendant plus de huit siecles, singulièrement, lors de ces temps de la plus vive lumiere, j'entends le beau siecle de* Louis XIV; *et propager dans notre marine de nouveaux* Jean-Bart, *par la gloire même de l'immortel marin, que je rappelle à la vénération des*

(*) Voyez mes Idées sur l'ancienne splendeur de Dunkerque, de son commerce, de ses braves marins, et de ses armateurs, consignées dans les journaux, notamment le Publiciste du 24 novembre 1801, page 113.

(**) Voyez la note importante sur l'avantage inappréciable de sa position, page 71.

âges futurs, sous le ministere de Votre Excellence.

Je suis avec respect,

Monseigneur,

De votre Excellence,

Le très humble
et obéissant serviteur,

Paris, ce 25 août 1806. POIRIER.

RÉPONSE.

Paris, le 21 octobre 1806.

Monsieur,

Jean-Bart, *en s'élevant par ses glorieux exploits des derniers rangs aux premiers grades de la flotte, a laissé aux hommes de mer un souvenir et des exemples trop précieux pour que je n'accueille pas avec un grand intérêt son* Eloge *et son* Panégyriste.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé DECRÉS.

Paris, le 6 octobre 1804.

LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

(*PAR INTERIM*).

A MONSIEUR POIRIER,

AVOCAT, ET MEMBRE DE L'ACADÉMIE DE LÉGISLATION,

RÉSIDANT A PARIS.

J'AI lu avec un vif intérêt, Monsieur, l'*Eloge de Jean-Bart,* dont vous m'avez envoyé le manuscrit; on ne peut retracer plus dignement les talents et les vertus de ce célebre marin.

De pareils ouvrages ne sauroient être trop répandus : je les crois propres à inspirer à tous les Français un juste sentiment d'orgueil, et à exciter le courage et la plus noble ambition.

Aussitôt que votre écrit sera imprimé, vous voudrez bien m'en adresser *quatre cents exemplaires.*

J'ai l'honneur de vous saluer.

Signé PORTALIS.

NOTA. Au moment où nous sortons de l'imprimerie, aujourd'hui 29 août 1807, la douleur publique nous environne; tout gémit autour de nous !... *Ce que peut un seul homme !* a dit le président Hénault en parlant du duc de Vendôme; ce mot sublime et profond nous paroît applicable à la mémoire à jamais chérie de M. PORTALIS. Il réunissoit dans sa personne tous les talents de l'orateur, et

l'autorité que donnent les mœurs pures ; on l'estimoit, on le chérissoit, on le respectoit, et on l'admiroit ; son nom et sa mémoire appartiennent à la gloire de notre régénération sociale, et ses écrits feront les délices des cœurs sensibles et des ames sublimes. Sa cendre repose au Panthéon ; et sa grande ame, répandue dans ses écrits, consolera tous ceux que le spectacle de nos dissentions civiles avoient profondément affligés ; ainsi un grand homme est souvent le contrepoids des plus grandes calamités.

A l'exemple du président du Harlay, on dira avec raison de M. Portalis : *Son ame étoit à Dieu, son cœur à la patrie.* Déja j'entrevois la Postérité qui s'avance, et qui inscrira aussi sur sa tombe:

Nominatus est ad extrema.

« Sa renommée a volé jusqu'aux extrémités de la terre ».

DESCRIPTION DU BUSTE.

Un buste n'est pas susceptible de mouvement ; cependant M. Lemot, célebre statuaire, ancien pensionnaire de l'Académie de France à Rome, à qui le ministre a confié en 1801 l'exécution de ce travail, échauffé par son sujet, a su franchir les bornes que la nature de ce travail mettoit à son génie. En voyant cette tête pleine de feu et d'action, on croit voir la statue entiere de ce héros, représenté sur son bord dans le moment où il livre aux ennemis de la France un de ces combats terribles, où son intrépide audace fixoit toujours la victoire: il est décoré de la chaîne d'or en sautoir, au bas de

laquelle se trouve la médaille que Louis XIV décerna à la valeur et au courage de ce célebre marin.

Le vent paroît agiter avec force ses cheveux et sa cravate. Cette tête, fiere et impassible à ce mouvement violent qui l'environne, semble un chêne majestueux dont la cime battue par l'orage défie la tempête. Ce bel effet ajoute encore au grand caractere de la figure et à son expression; on trouve dans ses traits cet inflexible courage, ce sang-froid dans les plus grands dangers, ce coup-d'œil prompt et sûr qui distinguoit cet homme extraordinaire.

Nous nous faisons un devoir de publier la générosité exemplaire et sublime de M. Claude-Jean Declerck pere, né à Dunkerque le 30 mai 1739, ancien négociant-armateur, domicilié à Paris depuis environ trente-cinq ans, ex-commissaire de la trésorerie nationale, actuellement directeur des comptabilités arrierées du trésor public; et de M. Jean-Baptiste-Théodore Declerck, son fils, né à Dunkerque le 20 avril 1766, municipal de la ville de Bordeaux, receveur-général du département de la Gironde. Ces estimables concitoyens, non contents d'avoir fait présent à la ville de Dunkerque d'un riche et superbe cippe en marbre de granit, sur lequel repose le buste, y ont encore ajouté 1200 francs, pour être répartis par la mairie entre les pauvres marins natifs de Dunkerque, pour leurs habillements de mer dans leur ancien costume *.

Hommes généreux ! recevez ici le juste tribut de

(*) *Extrait du procès-verbal de l'inauguration du buste de Jean-Bart, célébrée à Dunkerque le 15 août 1806.*

.... La mairie a annoncé au public les dons de M. Declerck pere, directeur de la comptabilité arrierée du trésor

la reconnoissance ! Puisse votre exemple avoir de nombreux imitateurs ! il donnera lieu de répéter souvent cette profonde vérité :

A tous les cœurs bien nés que la patrie est chere!

Incorrigibles égoïstes ! peste homicide des capitales ! rougissez à la vue de ces traits généreux ; cachez-vous ; et soyez impitoyablement livrés à l'aiguillon du remords !

Nous ne devons pas oublier non plus que nous devons à M. Augustin Dourlens, natif de Dunkerque, éleve du conservatoire de musique, une marche militaire intitulée *les Lauriers de Jean-Bart*; à M. Jajot, instituteur à Choisy-le-Roi, une ode à ce héros, sous ce titre: *la Gloire de Jean-Bart*, dont M. Gaveaux a composé la musique ; à plusieurs auteurs, des Rondes et Romances, musique de MM. Levacher et Rifaut, artistes de l'Opéra.

public ; et de M. Declerck fils, receveur-général du département de la Gironde ; originaires tous deux de Dunkerque, pour concourir à honorer la mémoire de *Jean-Bart*. Ces généreux concitoyens ont non seulement fait don du cippe en granit sur lequel est posé le buste de ce célebre marin, mais ils ont voulu que son inauguration fût accompagnée d'un acte de bienfaisance envers les familles des pauvres pêcheurs; et une somme de 1200 francs a été mise par eux à la disposition de la mairie, qui en a fait la distribution au moment même de l'inauguration. Cette cérémonie touchante a excité l'intérêt de tous les spectateurs : elle a porté le soulagement dans cent vingt familles indigentes.

Pour copie conforme, par extrait,

Signé VIGREUX, secrétaire.

AVERTISSEMENT.

M. Richer nous a donné, en 1776, l'abrégé de la vie de Jean-Bart.

M. Turpin, dans son ouvrage publié en 1782, et qu'il a intitulé, *la France illustre*, ou *le Plutarque français*, etc., tom. XII, rapporte l'histoire de ce célèbre marin. Il a embrassé, dans les détails les plus circonstanciés, toutes les actions extraordinaires de Jean-Bart, et il n'a omis aucun des hauts faits et des actes étonnants de prudence, de courage, et d'audace intrépide, qui ont voué à l'admiration des siecles toutes les pages de l'histoire de ce héros de notre marine.

Il seroit bien difficile de rien ajouter à la haute idée que cet historien nous a donnée du héros dont je rappelle les exploits; on me demandera si j'entends me placer au-dessus de cet historien philosophe, dont la diction réunit toutes les graces du style,

j'objecterai que ce n'est nullement mon intention. L'ouvrage de M. Turpin devroit être dans toutes les mains, et on ne le trouve nulle part, si ce n'est dans les cabinets de quelques curieux. N'ayant aucun droit sur ses œuvres, il ne m'eût point été permis d'en détacher une seule piece. Compatriote de Jean-Bart, sa gloire est en quelque sorte la mienne, et je dois remplir envers lui des devoirs qui sont chers à notre commune patrie. Déja j'ai obtenu du gouvernement le placement de son buste, qui figure dans la galerie impériale de Fontainebleau; et S. M. l'Empereur et Roi a bien voulu accorder un second buste à la ville de Dunkerque.

Ainsi, si l'on me disoit à quoi bon aujourd'hui l'Eloge de Jean-Bart? je répondrois, mais la tête enveloppée d'un crêpe funebre, les yeux baissés, et la bouche entrecoupée des sanglots de la plus vive douleur: Eh! quoi? Copenhague a succombé sous les coups redoublés de l'Angleterre; la ville de Copenhague est prise; et sans respect pour sa loyauté, antique

comme ses annales, le peuple danois vient de subir la loi du vainqueur!

Depuis quand avez-vous oublié que l'éloge d'un grand homme a été souvent, parmi les peuples, semblable à ces accents terribles et prophétiques dont parle Ezéchiel: «Vous, ossements arides, écoutez la « voix du Seigneur *! ». Vous ignorez donc que les éloges des grands hommes offrent presque toujours ou des modeles, ou des conseils, ou la censure? Qui vous a dit que l'oraison funebre de Turenne, et celle du grand Condé, lues et méditées par des militaires, n'ont pas ressuscité parmi nous leur grande ame, leur courage, leur génie, et leurs sublimes conceptions dans l'art de la guerre? Qui vous a dit que l'éloge de Catinat et celui de Maurice de Saxe n'ont pas fait naître de nouveaux Catinat et de nouveaux Comte de Saxe? Auriez-vous oublié que les poésies d'Homere faisoient les délices d'Alexandre et de César; que la vie du héros de Macédoine par Quint-

* Ezéchiel, c. 38, verset 4.

Curce a excité dans les siecles qui l'ont suivie la plus louable émulation, et la plus noble ardeur pour la gloire?

N'en doutons pas, les éloges décernés à un héros exercent sur les hommes, même les plus indifférents, un toutpuissant empire; c'est une magie qui pénetre jusqu'au fond des ames; c'est une étincelle vive et brillante qui suffit pour rallumer tous les courages, pour enflammer tous les cœurs; elle échauffe, elle agrandit, elle transporte, elle domine tous les esprits et toutes les volontés.

Hérodote déclamant, ou plutôt récitant sur sa lyre les pages éloquentes des Fastes de la Grece; et par des vers sublimes et harmonieux décernant des lauriers immortels comme sa gloire, brillants et magnifiques comme la Poésie, alors qu'elle donne la main à l'Histoire, et qu'elle devient son interprête; Hérodote, couronné de lauriers aux jeux olympiques, vit s'élever du milieu de ses illustres auditeurs un rival qui n'aspira pendant toute sa vie qu'à partager, qu'à mériter les mêmes

honneurs, et les mêmes lauriers; Thucydide se sentit porté comme sur des ailes, et il ne prit aucun repos jusqu'à ce qu'il eut acquis de justes droits à une gloire égale et à des applaudissements aussi universels.

Nous ne pouvons nous le dissimuler, il y a des hommes si extraordinaires que la gloire, quelles que soient ses récompenses et ses couronnes, quels que soient ses acclamations et ses accents bruyants qui semblent être le langage des peuples étonnés et ravis, il y a, disons-nous, des hommes si supérieurs à leur siecle, que si nous venons à les comparer avec les héros leurs contemporains, ils paroissent, parmi ceux-ci, semblables à des étoiles fixes placées dans le firmament pour servir de guide aux navigateurs, et pour attester l'étendue incommensurable de l'espace.

Que l'Angleterre se vante de la gloire de Milton, de Pope, et du grand Newton! notre marine, sous Louis XIV, domina sur l'Océan, et régna sur toutes les isles de l'ancien monde et du nouveau. Mais

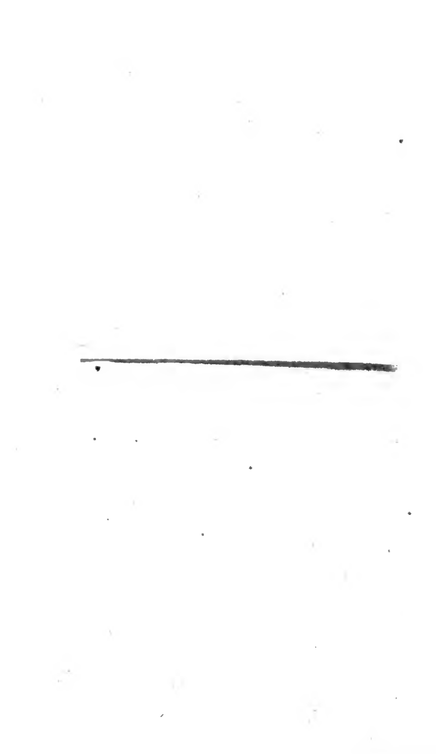
parmi le cortege sublime des grands hommes de ce regne glorieux et si justement admiré, aucun n'a surpassé, n'a égalé la gloire de JEAN-BART; éleve de Tromp et de Ruyter, rival de DUQUESNE et de DUGAY-TROUIN, il eut pour juges de sa bravoure et pour admirateurs de son courage héroïque les marins les plus respectés, et le Monarque le plus sage et le plus magnifique.

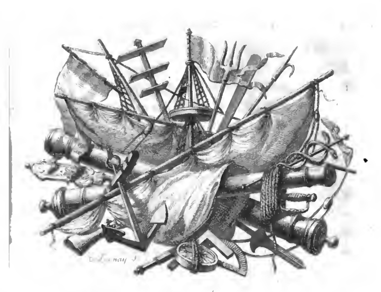
Nous avons saisi avec le plus grand empressement l'instant où un artiste estimable, M. *Legouaz*, graveur, vient de publier la collection des dix-neuf combats mémorables de cet immortel marin, et tout à la fois le moment où le Danemarck, malgré la sagesse justement révérée de son Monarque, a été inopinément attaqué, pour présenter à nos marins et à nos héros l'éloge d'un homme dont les mânes ont été profanés par *les vils apôtres du sabat révolutionnaire*, à la faveur de ce que plusieurs écrivains, égarés par des traditions populaires, ont défiguré ses traits en comparant ce rival de Ruyter à un loup ma-

rin qui parcourt les mers et les rivages pour dévorer sa proie; s'il pouvoit ressusciter, s'il pouvoit commander encore, il auroit osé, avec toute la force et toute la grandeur de son génie, cingler à pleines voiles au secours de la Séelande, et auroit disputé sur l'Océan aux orgueilleux oppresseurs de Copenhague, et la flotte, qu'ils n'ont obtenue que par un crime atroce, et ces succès, ternis par la plus noire et par la plus infâme perfidie.

Le nom, le grand nom de Jean-Bart va ranimer tous les courages, et signaler encore Dunkerque, la patrie éternelle des héros de la marine.

1er octobre 1807.





ÉLOGE HISTORIQUE

DE JEAN-BART.

La postérité est son juge éternel.

C'est par les honneurs rendus aux grands hommes, c'est par le langage des monuments, et c'est, si j'ose m'exprimer ainsi, par la poésie de la sculpture, interprète éloquent qui parle

à tous les peuples leurs différents idiomes, que les anciens honoroient les Héros; ils perpétuoient de cette maniere le souvenir de ces grandes actions, qui, après avoir fait l'admiration et le bonheur des contemporains, deviennent le patrimoine et le modele de la postérité*.

Ce fut une piété à la fois paternelle et filiale, qui fit une loi aux émules de Praxitele de sculpter les statues des bienfaiteurs des hommes et des défenseurs de leur pays.

L'amour de la gloire, un profond sentiment de reconnoissance envers les héros, inspirerent également les peuples de la Grece et les citoyens de l'ancienne Rome : ils éprouverent au même degré le besoin d'exprimer leur reconnoissance et leur admiration pour les grands hommes qui avoient illustré leur siecle et leur patrie.

De nos jours on vit des régiments d'infanterie entrer dans l'église de Saint-Denis pour y contempler les monuments de Duguesclin (1)**

(*) Notamment les célebres marins; voyez-en la liste aux notes à la fin de cet éloge, page 28 et suivantes.

(**) Les notes sont à la suite de l'éloge, page 23.

et de TURENNE (2) ; on vit les grenadiers émus et pénétrés d'un sentiment sublime, tirer leurs sabres *et les aiguiser* sur le marbre consacré au vainqueur de Condé et des Dunes *; on vit également, dans le temple de Saint-Thomas à Strasbourg, des militaires de toute arme agrandir leur courage, identifier leur valeur avec la vertu et avec la gloire du MARÉCHAL DE SAXE.

Il n'existe pas un marin que la vue d'un monument érigé à Jean-Bart ne frappe d'enthousiasme (3); auprès de ce buste, qui sera à jamais révéré, nos neveux viendront raconter sa vie, ses exploits, et lui faire hommage de leurs vertus guerrieres; ils diront : Voilà l'image du Héros que les Hollandais regardoient *comme un démon à qui rien ne pouvoit résister*, et que nous devons vénérer comme l'ange exterminateur de nos anciens ennemis !

C'est à Dunkerque où existent la plupart des descendants de ses compagnons d'armes : que les étrangers rappelent à ce nom un souvenir mêlé de respect et d'effroi !... Le Hollandais y frémissoit... l'Anglais y garde le profond silence de la stupeur; les Français ne peuvent rien ra-

(*) Voyez la lettre qui m'a été écrite par le respectable général de brigade de Roche-Dragon, ancien colonel au régiment de Turenne, page 46 des notes.

conter de Jean Bart aux étrangers qui ne soit connu de l'Europe entiere.

C'est à Londres qu'il faut entendre les marins; aucune langue, aucun idiome ne leur semble assez riche, assez énergique pour peindre le héros de Dunkerque; quelques uns ont dit de Jean-Bart, que ses bras, plus vigoureux que l'ouragan, portoient des coups plus terribles que la fureur des vents et des tempêtes.

*Ce géant**, *fils de la Victoire*, au rapport des Bataves qui avoient éprouvé la vigueur de son courage, étoit désigné par les épithetes de *fort* et de *terrible*.

Le prince d'Orange fit baisser le pavillon du vaisseau qui le transportoit en Angleterre, oubliant qu'il étoit escorté de quatre vaisseaux du premier rang; il n'osa pas se montrer à sa vue, et dit: « Si cet homme s'apperçoit que je « suis sur un de ces vaisseaux, il risquera tout « pour le prendre ». Jean-Bart inspiroit, même aux plus braves parmi les nations de l'Europe, un profond sentiment de terreur qui les maîtrisoit et qui les soumettoit avec cet empire qui n'est accordé qu'à la supériorité du génie réunie au suprême courage.

(*) Le mot *géant*, dans l'Ecriture sainte (Isaïe, c. 2), signifie un homme puissant.

Jean-Bart parut toujours armé du trident de Neptune et des foudres du ciel; il avoit l'œil de l'aigle et la force du lion ; il en avoit la promptitude et la valeur; il possédoit enfin la vivacité de l'un et l'intrépidité de l'autre.

Jean-Bart a vécu cinquante-deux ans (4), et le nombre de ses victoires surpasse celui de ses années. Celui des vaisseaux qu'il a pris ou brûlés suffiroit pour former une armée navale; et la quantité de prisonniers qu'il a faits ou d'ennemis qu'il a détruits, l'équiperoit tout entiere.

En lisant les lettres de noblesse qui ont été accordées à Jean-Bart, cet éloge public, prononcé par le monarque du haut de son trône, et adressé à ses peuples, à l'Europe, à la postérité, nous voyons que le héros de Dunkerque a pris aux ennemis de la France quinze vaisseaux de ligne, cinq frégates, et cent dix-huit navires marchands de toute grandeur; qu'il a coulé bas six vaisseaux de guerre ; levé des rançons pour cinq cent quarante-cinq mille écus, qui équivalent à plus de quatre millions de notre monnoie actuelle; repris sur l'ennemi un convoi de bled composé de cent trente voiles, qui avoit été acheté par la reine de Pologne, et dont le prix étoit alors d'autant

plus inestimable, que la famine exerçoit sur la France et sur la capitale les plus horribles et les plus cruels ravages. La valeur de ce convoi de bled ne peut donc être appréciée qu'au prix de la *faim appaisée*? Un tel convoi devoit être et devint en effet aux yeux de la France plus précieux que n'auroit pu l'être pour le roi la conquête d'une province. Le nombre des prisonniers qu'il a fait s'élève à plus de *trente mille hommes* *.

Trois fois l'Angleterre a bloqué Dunkerque, l'objet de sa haine, de sa jalousie, et de son aveugle ambition; et trois fois Jean-Bart, semblable à l'aigle marine, se place sur le sommet de ses propres mâts pour épier son ennemi. Le moment favorable se présente, il le saisit; et tel qu'un torrent, il franchit la barriere flottante que l'Anglais a formée entre l'Océan et sa patrie; toujours sa prudence et ses ruses ont déjoué tous les projets. Fait prisonnier avec Forbin, il se rit des forts et de la garnison; il brise les fers de Forbin, rame, forme LUI SEUL un équipage, dont il est le pilote: il part de Plymouth, trompe la vigilance des Anglais, dont il parle la langue, et en moins

(*) Voyez ses lettres de noblesse ci-après, page 55.

d'heures qu'il n'a franchi de lieues, il arrive à Saint-Malo.

Forbin, que tant de force et tant de courage étonnent, en parle à Louis XIV comme d'un homme extraordinaire. Le simple récit d'un aussi grand et pénible trajet passeroit pour une fable, s'il étoit présenté par un marin qui ne fût pas aussi célebre et aussi renommé que le comte de Forbin (5), le compagnon, le témoin, l'historien de Jean-Bart.

Interrogez les Danois; il s'en fit obéir, il s'en fit respecter, comme s'il eût été leur amiral ou leur roi; les Suédois se taisent quand on leur parle de ce héros; ils se taisent, ils ne sauroient à qui le comparer... Ils ont eu des Gustave et des Charles XII; ils n'ont pas eu de marins qui aient égalé le héros de Dunkerque.

Voyez-le à la cour, il y est marin, il n'y est que marin. Les courtisans de Louis XIV et ses gardes osent l'empêcher de fumer, et lui disent, *On ne fume pas chez le roi.* Jean-Bart continue de fumer sa pipe, et leur répond, *Je suis marin, et je fume parceque j'en ai contracté l'habitude.* On annonce à Louis XIV qu'il y a dans ses appartements un marin qui continue de fumer malgré la garde et tout ce qu'on peut

lui dire. Louis répond en riant : C'est Jean-Bart ; laissez-le faire : et lorsqu'il entra, il lui dit : *Jean-Bart, il n'est permis qu'à vous de fumer chez moi* (6).

Ce héros a raconté au roi de quelle maniere il a osé sortir avec une flotille de la rade de Dunkerque, malgré le blocus qu'en faisoient les Anglais. Les courtisans, qui ne peuvent le croire, s'avisent de lui demander comment il a pu sortir d'un port bloqué?... Jean-Bart les prend, les met en rang sur une ligne, les rapproche ; ils se serrent, ils se nouent, ils le regardent, et lui disent : Vous voilà bloqués ! Notre héros leur démontre par un tribord, un babord, qu'il prononce et qu'il exécute à force ouverte : il a écarté celui-ci, renversé celui-là, étonné toute la cour, et il passe avec une si grande rudesse qu'il a défait et rompu la chaîne des courtisans en moins de temps qu'il n'en a mis à leur répondre.

Le dirai-je ? la France avoit éprouvé un terrible échec dans l'affaire malheureuse de la Hogue ; la valeur et les exploits de Jean-Bart équivalent par l'importance de ses étonnants succès ; ils balancent, en faveur de sa patrie, l'énormité de nos pertes ; lui seul vaut toute une flotte, seul il EST TOUTE UNE ARMÉE, et cette

armée est toujours victorieuse et toujours triomphante!

Jean-Bart est envoyé par le roi au-devant d'un convoi de bled acheté par la reine de Pologne. Il y a cent trente voiles à protéger contre les flottes de la Hollande et de l'Angleterre; il part; il est arrêté par les vents contraires, et il apprend qu'une forte escadre hollandaise s'est emparé de cette flotte si précieuse qui doit faire cesser pour la France les horreurs de la famine; calamité la plus affreuse qu'un grand peuple puisse éprouver. Jean-Bart se pénetre de douleur, il connoît toute l'étendue des besoins de sa patrie; il arrive dans les mers du nord; il voit ces moissons achetées à un prix énorme et qui sont destinées à nourrir ce peuple qui l'aime et qui l'admire; il les voit devenues la proie des Hollandais; il entend dans son cœur le cri de leur barbare joie, à la vue des maux que cette perte va prolonger, en nous privant de la ressource que la Providence toujours équitable a permis que les peuples du nord puissent offrir à ceux du midi! Jean-Bart entend aussi ce murmure, ce long cri de famine qui retentit dans sa patrie; cri de douleur et de deuil qui s'étend dans les campagnes, qui est répété dans les villes et qui

désole également et à la fois le puissant et le foible, le riche et l'indigent.

A la vue de l'armée navale hollandaise qui venoit d'enlever ce convoi si précieux et si ardemment desiré, il ne balance pas, son parti est pris; sa prudence devient une flamme ardente qui l'éclaire; son génie s'élance par inspiration vers le sommet de la bravoure et de l'intrépidité.

Jean-Bart n'a sous ses ordres que six frégates le contre-amiral Hides Defrise a huit vaisseaux de ligne, il se livre à l'orgueil de triompher. Trois vaisseaux convoient les navires chargés de bled, un danois et deux suédois; ils demeurent simples spectateurs du combat.

Jean-Bart ne consulte dans ce moment que son zele et son courage; il dit aux officiers: Il faut avancer et combattre, l'intérêt de la France le commande. Il ordonne en même temps qu'on déploie toutes les voiles; il dit encore aux officiers: Je vais attaquer le contre-amiral, et vous en rendrai bon compte.

Le contre-amiral hollandais étoit un brave; il se présenta le premier pour faire face aux Français, et pour exciter les siens par son exemple.

Jean-Bart et Hides Defrise se joignent;

le feu jaillit de part et d'autre; le combat est terrible; le feu du courage anime les yeux de Jean-Bart. La résistance fut longue et opiniâtre. Hides Defrise oppose la bravoure à son adversaire; le héros de Dunkerque combat tout à la fois la bravoure et la force supérieure par le génie et par l'intrépidité. Trois fois la ruse est avec la prudence la ressource du contre-amiral hollandais, et trois fois la valeur de Jean-Bart et la rapidité de ses terribles coups rendent inutiles les efforts de son ennemi.

Hides Defrise, ta longue et noble résistance te rend digne de succomber sous les coups du héros de la marine française!

Ecoutons Jean-Bart lui-même rendre compte au ministre de la marine de ce combat par une lettre dont son fils étoit porteur, en date du 3 juillet 1694.

« Monseigneur, je prends la liberté de vous « écrire pour vous informer que le 29 du mois « passé je rencontrai environ douze lieues en « mer, entre le Texel et la Meuse, huit vais- « seaux de guerre hollandais, dont l'un portoit « pavillon de contre-amiral; je les envoyai re- « connoître aussitôt. On me rapporta que ces « vaisseaux s'étoient emparés d'une flotte char-

« gée de bled pour la France; qu'ils avoient « obligé tous les bâtiments qui la composoient « de les suivre, et fait passer tous les patrons « sur leurs bords; je crus que dans une telle « conjoncture il étoit de mon devoir de combat- « tre pour reprendre cette flotte. En consé- « quence je fis assembler tous les capitaines de « mon escadre, avec lesquels je tins un con- « seil de guerre, et dans lequel il fut résolu de « livrer combat. Pour donner l'exemple, j'atta- « quai le premier, allai sur le contre-amiral, « montai aussitôt à l'abordage; et quoiqu'il fut « monté de cinquante canons, je m'en rendis « maître après une demi-heure de combat sans « avoir désemparé l'abordage. Dans ce peu de « temps les ennemis ont eu au moins cent cin- « quante hommes tant tués que blessés. Je n'ai « perdu que trois hommes, et n'en ai que vingt « blessés.

« Au nombre de ceux qui ont été blessés par- « mi les ennemis est le contre-amiral Hides De- « frise ; il reçut un coup de pistolet dans la « poitrine, un autre au bras gauche, et trois « coups de sabre sur la tête. Il a fallu lui cou- « per le bras.

« Le Mignon a pris un vaisseau ennemi de « quarante-huit canons; le Fortuné en a pris

« un de quarante-quatre. Les cinq autres vais-« seaux de cette escadre s'étant apperçus que « leur contre-amiral étoit pris, se sont enfuis. « J'ai ramené dans ce port trente bâtiments de « la flotte chargés de bled.

« Ce combat s'est donné en présence des « vaisseaux danois et suédois qui l'escortoient, « et qui sont demeurés tranquilles spectateurs. « Ils ont poursuivi leur route avec les autres « navires pour différents ports de France.

« J'aurai l'honneur de vous écrire demain « plus au long; j'ajouterai seulement pour le « moment que le contre-amiral Hides Defrise « m'a dit qu'il avoit ordre d'arrêter tous les bâ-« timents chargés de bled pour la France, et « de les amener en Hollande (7).

« Le porteur de la présente est mon fils, qui « s'est trouvé au combat ».

Le ministre présenta le jeune Bart à Louis XIV (8), qui lut la lettre, et lui dit : « Etes-vous « monté à l'abordage? » — « J'y suis monté avec « mon pere, répondit-il». — « Vous êtes cepen-« dant bien jeune, répartit le monarque. Au « reste il n'est pas étonnant que le fils de Jean-« Bart soit brave ».

Ce grand roi, pénétré de la plus vive recon-

noissance pour un bienfait dont se ressentoit toute la nation, puisque le bled, de 30 liv. qu'il étoit, baissa jusqu'à 3 liv., ordonna de frapper une médaille en mémoire de ce brillant succès, et en décora le héros de Dunkerque (9).

La princesse de Conti, la plus belle femme de son temps, voulut entendre du fils de Jean-Bart le récit de ce combat. Quand il l'eut terminé, elle détacha une fleur de son bouquet, et lui dit: Mon bon ami, portez cette fleur à M. votre pere, et dites-lui de ma part de l'ajouter à sa couronne de lauriers. On dit alors dans le public que *Vénus couronnoit Mars.*

Braves marins! dignes héritiers de vos aïeux, intrépides marins de Dunkerque; vous aimez à vous rappeler le glorieux souvenir de ces hommes courageux qui ont suspendu à vos murailles les pavillons conquis sur les éternels ennemis de votre ville et de votre prospérité maritime!

Mais quel est l'orateur qui pourroit nous retracer les exploits de Jean-Bart, et les prises nombreuses et riches, évaluées à plusieurs millions, qu'il fit sur nos ennemis? Le récit est encore récent, il est gravé dans vos cœurs. Je ne puis passer sous silence deux

traits qui caractérisent son ame héroïque.

Jean-Bart étoit à Berghen en Norwerge, port neutre ; un Anglais y aborde avec deux vaisseaux qu'il commandoit, et va ensuite dans un lieu public. Il entend un homme de haute et vigoureuse stature, et d'une contenance fiere, parler sa langue avec facilité, il s'informe ; on lui annonce que c'est Jean-Bart. *C'est lui que je cherche*, dit-il. Il approche, et après un court entretien, il lui fait part que son desir seroit de le combattre : *Cela est facile*, lui répondit Jean-Bart ; *j'ai besoin de munitions, et je partirai sitôt que je les aurai reçues. — Je vous attendrai*, répartit l'autre.

Jean-Bart prêt à appareiller, avertit l'Anglais qu'il mettra à la voile le lendemain. Celui-ci l'invite à déjeûner sur son bord immédiatement avant leur départ ; Jean-Bart lui dit : *Le déjeûner de deux ennemis comme vous et moi, qui se rencontrent, doit être des coups de canon ou de sabre.* Cependant il l'accepte, se rend à bord le lendemain, prend un peu d'eau-de-vie, fume une pipe, et dit au capitaine anglais, *Il est temps de partir.* L'Anglais lui répond, *Vous êtes mon prisonnier. J'ai promis de vous prendre, et de vous mener en Angleterre.* Jean-Bart lance sur lui un regard de mépris et d'indigna-

tion, allume sa mèche, et crie, en renversant quelques Anglais sur le pont, *Non, je ne serai pas ton prisonnier; le vaisseau va sauter.* Et il s'élance vers un baril de poudre qu'on venoit de tirer de la sainte-barbe.

L'équipage anglais frémit de terreur. Celui des vaisseaux de Jean-Bart qui l'avoit entendu accourt dans des chaloupes, monte à l'abordage, hache en pieces ce qui veut résister, fait le reste prisonnier, et s'empare du vaiseeau snnemi que Jean-Bart emmene à Brest, laissant libre le vaisseau anglais qui n'étoit pas complice de cette trahison.

Veut-on encore un autre trait qui démontre l'intrépidité de Jean-Bart, et son noble mépris pour la mort?

La Pologne venoit de perdre Jean Sobiesky. Jean-Bart fut chargé du commandement d'une escadre composée de six vaisseaux et d'une frégate pour y porter le prince de Conti, que la France vouloit élever sur ce trône. Il passe devant Ostende, échappe pendant la nuit à dix-neuf vaisseaux de guerre qui étoient en station pour l'attendre; en rencontre deux à la voile, et neuf mouillés. Jean-Bart se tient sur la défensive et continue sa route. Le danger passé, le prince de Conti lui dit : *Comment*

auriez-vous fait si nous eussions été attaqués? Jean-Bart répond : *Plutôt que de me rendre j'aurois fait mettre le feu au vaisseau ; nous aurions sauté, et ils ne nous auroient pas pris : mon fils avoit ordre de se tenir à la sainte-barbe, tout prêt d'y mettre le feu au premier signal.* Le prince de Conti frémit, et lui dit : *Le remede est pire que le mal. Je vous défends d'en faire usage tant que je serai sur votre vaisseau.*

Vieillards ! et vous, Faulconnier (10), digne petit-fils de l'immortel historien de Dunkerque, qui m'entendez louer Jean-Bart, vous avez connu son fils ! il mérita par sa bravoure, et parvint par ses talents et par ses qualités héroïques au grade de vice-amiral. C'est à vous, vieillards, qu'il appartient de nous redire, vous seuls pouvez nous répéter les paroles de nos peres ; tous ont connu Jean-Bart ; ils vous ont entretenu de sa bravoure, de sa prudence, de son intrépidité ; ils ont admiré la profondeur du génie guerrier, et la sagesse de Jean-Bart !

Nous n'avons pour couronner un héros d'un ordre supérieur que des fleurs et des discours ! Combien les plus sublimes expressions sont, malgré tous nos efforts et notre admiration, au-dessous du héros dont un ciseau célebre

nous a transmis l'image agissante et terrible, à jamais réverée des marins!

Pour te louer, Jean-Bart, il faudroit répéter en hymnes magnifiques, toutes les pages de ton histoire! pour couronner ton buste, Jean-Bart, il faudroit moissonner sur toutes les montagnes et sur toutes les côtes des puissances maritimes de l'Europe, les palmes et les lauriers!

Si on me demande à quelle école et sous quel maître Jean-Bart avoit appris à braver l'orage et les combats, la tempête et les dangers de la mer; à quelle école notre héros avoit appris à n'estimer la vie qu'au prix de la valeur et de l'intrépidité; à quelle école Jean-Bart avoit appris l'art de la navigation, alors encore dans son enfance, et l'art terrible des combats; si on me demande, qui lui avoit enseigné ces ruses hardies et cette sagesse toujours heureuse; qui lui avoit donné ce coup-d'œil sûr, et savant, qui lui avoit communiqué ces vives lumieres qui font les grands hommes...

Je répondrai : Jean-Bart avoit servi sous Ruyter; il naquit sous l'étoile du grand Condé; il connut, il nourrit son ame ardente de tous les feux de l'amour de la patrie; il étoit pénétré de respect et d'amour pour la liberté et l'indépendance, j'entends cette liberté sage,

fille de la justice, amie de l'autel et du trône, et cette indépendance que donne la vertu réunie au courage.

Turenne appris l'art de la guerre sous Maurice; Condé le posséda par inspiration; Ruyter (11) avoit créé pour la Hollande un sceptre qui s'étendoit sur toutes les mers... le sceptre du *patriotisme* et du *courage* fut donné à *Jean-Bart.*

Habitants de nos ports, marins, négociants, armateurs, ô vous qui vous intéressez à la gloire et à la prospérité du commerce! vous le savez, un état sans marine voit son commerce et son agriculture privés des ressources, et pour ainsi dire, des bras qui atteignent les deux mondes, pourriez-vous n'être pas touchés de la sublimité de ces exemples?

Quel est l'homme, quel est le Français qui ne se sente ému du noble desir de les imiter? Jean-Bart, ce héros dont la gloire retentit dans tous les climats, regne sur toutes les mers, et dont le nom est un des plus illustres dans nos fastes maritimes, Jean-Bart, par le seul ascendant de ses exploits et des services immortels qu'il a rendus à sa patrie, exerce sur l'ame de

nos marins un empire qui réveille tous les courages et toutes les ambitions. Vous le savez, au nom de ce marin, l'Anglais se tait épouvanté ; il croit entendre, comme pendant sa vie guerriere, le récit étonnant de ses hauts faits et de ses victoires.

Ah ! si mes vœux pouvoient s'accomplir, si l'enthousiasme spontané qui animoit les Français dans les années 1711 (12) et 1762 (13), comme par un mouvement électrique, se communiquoit et enflammoit encore l'ame de mes concitoyens, bientôt la marine renaîtroit plus belle et plus florissante que jamais ! .....

La France, baignée par deux mers, recouvreroit son empire sur l'Océan ; elle jouiroit alors du grand bienfait de la LIBERTÉ DES MERS ; (*) elle seroit la dépositaire des trésors de l'univers ; et riche de son propre sol, son commerce respecté par-tout, répandroit la joie, le bonheur, et l'abondance.

(*) « Quel traité a transmis aux Anglais le trident de « Neptune? quel peuple a été assez lâche pour souscrire à « sa dégradation, et se dévouer à la servitude? Comment « ces fiers insulaires, successivement asservis aux Romains, « aux Saxons, aux Danois, et aux Normands, peuvent-ils « caresser la chimere d'être un peuple-roi ? »

TURPIN, *Fastes* ou *Tableau historique de la Marine française*, édit. de 1784.

Français ! Français ! soyez redoutables sur cet élément comme l'ont été vos ancêtres ; régnez sur cet Océan sans bornes. Là, l'ame s'éleve et s'agrandit !

Que les ombres de nos héros marins, ressuscitées par le bruit de nos triomphes à Austerlitz, à Jéna, à Eylau, et à Friedland, sortent de la nuit des tombeaux, et fassent briller à vos yeux ces lauriers immortels, ces algues marines qui décorent leurs fronts augustes ! Puissent les exploits de nos marins égaler ceux de nos invincibles phalanges, dont il semble que la destinée soit d'épuiser l'admiration, et d'accroître la reconnoissance !

Puissent tous ceux que leurs talents appellent à commander, prendre ce célebre marin pour modele ! ils auront, comme lui, l'admiration des grandes ames, le témoignage de leur cœur, et la vénération de la postérité.

NOTES
DE L'ÉLOGE HISTORIQUE DE JEAN-BART.

(1) Page 2. *Sur le connétable Duguesclin.*

Bertrand Duguesclin, surnommé par nos aïeux le *bon conétable*, après avoir battu les Anglais dans toutes les rencontres, mourut au siege de Randon, dans la Basse-Auvergne, âgé de 66 ans, le 13 juillet 1380. Le gouverneur de ce fort devoit se rendre le 12 du même mois, s'il ne lui venoit aucun secours; révérant jusqu'à l'ombre de Duguesclin, qu'il regardoit avec toute l'Europe, comme le premier capitaine de son siecle, il alla le lendemain se prosterner devant son cercueil, et il y déposa les clefs de la ville. Charles V, inconsolable d'une si grande perte, voulut donner une derniere preuve de son affection à son cher connétable en le mettant au pied du tombeau qu'il s'étoit préparé à lui-même. Charles VI fit célébrer un service solennel

pour Duguesclin, neuf ans après son décès. S. M. voulut que toute la noblesse y assistât. Le deuil fut mené par le connétable Olivier de Clisson, et par les deux maréchaux Louis de Sancerre et Mouton de Blainville, freres du défunt, et par plusieurs autres seigneurs qui firent l'offrande d'une maniere toute militaire, ce qui n'avoit pas été pratiqué à Saint-Denis. Après l'évangile, l'évêque d'Auxerre, qui célébroit la messe, prononça l'oraison funebre de Duguesclin, la premiere que l'on croit avoir été prononcée pour honorer la mémoire d'un simple particulier. Il prit pour texte ces mots: *Nominatus est ad extrema:* « Sa renommée a volé jusqu'aux « extrémités de la terre ». Le roi Charles VI légua par son testament 300 livres, afin de faire prier Dieu pour l'ame du connétable Duguesclin, tant il conservoit d'estime et d'amitié pour sa mémoire!

(2) PAGE 2. *Sur M. le maréchal de Turenne.*

Louis XIV, en reconnoissance des grands services que le vicomte de Turenne avoit rendus à l'état, voulut honorer le mérite de ce grand homme en l'associant à la sépulture des rois, dans l'église de Saint-Denis. Son corps fut déposé dans un caveau sous la chapelle Saint-Eustache. S. M. permit a la maison de Bouillon de lui élever au même lieu le tombeau magnifique qu'on y voyoit avant la révolution; et tous les ans, on célébroit à Saint-Denis

une messe solennelle le 27 juillet, pour l'aniversaire de la mort de ce grand capitaine. On ne sait pourquoi par une exception bizarre, peu honorable pour la mémoire de Turenne, cette bande de brigands épargna ses cendres. Il resta, dit un des ingénieux rédacteurs de la *Gazette de France*, recommandable sous tant de rapports, (M. Michaud, l'auteur du Printemps d'un proscrit), « Il resta seul « comme sur un champ de bataille; ces horribles bour- « reaux avoient respecté la gloire de son nom; ils sem- « bloient avoir pris la fuite à son aspect ». (*Gazette de France* du 29 mai 1806). Exhumé en 1793, il fut exposé dans le cabinet d'histoire naturelle du Jardin des Plantes, à côté d'un singe, jusqu'au premier avril 1799. Placé ensuite dans un sarcophage au Musée des Monuments français, il en fut retiré par ordre des Consuls, et porté le 23 septembre 1800 avec pompe dans l'église des invalides, où du moins il a recouvré le tombeau que sa famille lui avoit élevé à Saint-Denis, et qui avoit été conservé dans le Musée, par le respectable et sensible M. Le Noir *.

(*) Revoyez à cet égard la lettre de M. Roche-Dragon, page 46.

Nota. Ces deux notes sont extraites du poëme Elégiaque des tombeaux de l'abbaye royale de Saint-Denis, de M. Treneuil, troisieme édition.

(3) PAGE 3. « *Il n'existe pas un marin que la* « *vue d'un monument érigé à Jean-Bart, ne* « *frappe d'enthousiasme* ».

Quelques écrivains ont prétendu qu'il sortoit d'une famille de pêcheurs. Il est pourtant constaté par les mémoires du temps, que son aïeul, *Cornille-Bart,* commandoit des bâtiments en course; il reçut une blessure dans une affaire majeure, ce qui, peu de jours après, l'entraîna au tombeau.

Son pere exerça la même profession, et essuya le même sort. Il laissa deux fils en bas âge, *Jean* et *Gaspard;* on les distingua par leurs noms de baptême. *Jean* étoit l'aîné, on s'accoutuma à l'appeler JEAN-BART, et ces deux noms devinrent dans la suite un nom propre. D'ailleurs,

« Qui sert bien son pays n'a pas besoin d'ayeux ».
VOLTAIRE, dans Mérope.

Il est inutile d'observer que nous avons emprunté dans ces notes plusieurs faits d'une vie de *Jean-Bart,* qui jouit de l'estime publique.

(4) PAGE 5. « *Jean-Bart vécut environ cinquante-* « *deux ans.* »

Ce grand homme, toujours occupé à mériter les bontés du roi, travailla avec ardeur à mettre son escadre en état d'aller en mer, gagna une pleurésie

qui le mit au tombeau le 27 avril 1702, il fut victime de son propre courage.

Le roi, pénétré de douleur lorsqu'il apprit la mort de Jean-Bart, l'honora de ses larmes! la nouvelle s'en répandit bientôt dans toute l'Europe; elle causa une tristesse générale en France; tous les habitans de Dunkerque verserent des larmes sur son tombeau; les ennemis même rendirent à son mérite le tribut d'éloges qui lui étoit dû.

Suivant ses historiens remarquables, il avoit la taille au-dessus de la médiocre; le corps bien fait; robuste, et capable de résister à toutes les fatigues de la mer, il avoit les traits du visage bien formés; les yeux bleux; le teint beau; les cheveux blonds; la physionomie très heureuse, et tout-à-fait revenante; il avoit beaucoup de bon sens; l'esprit net et solide; une valeur ferme et égale; il étoit sobre. vigilant, et très intrépide. Aussi prompt à prendre son parti, que de sang-froid à donner ses ordres dans le combat, on l'a toujours vu avec *cette présence d'esprit* si rare et si nécessaire en de semblables occasions; il savoit parfaitement son métier, et il l'a toujours fait avec tant d'approbation et de gloire, qu'il n'a dû son élévation qu'à sa capacité et à sa valeur : il y a joint un désintéressement si grand, qu'il n'a laissé d'autre fortune à ses enfants que les bienfaits qu'ils avoient reçus du roi.

(5) PAGE 7. « *Le comte de Forbin, le compa-* « *gnon, le témoin, l'historien de Jean-Bart* ».

En 1688, sous le regne de Louis XIV, surnommé le Grand, le chevalier Forbin et le célebre Jean-Bart attaquerent deux vaisseaux anglais; ce combat fut sanglant et opiniâtre: Forbin y servit en matelot, en soldat, en capitaine; on le voyoit à la fois commander, combattre, et manœuvrer. Il reçut six blessures; le sang qui couloit de toutes les parties du corps, l'obligea de descendre un moment pour se faire panser. Son valet-de-chambre, aussi brave que fidele à son maître, tremblant pour ses jours et fondant en larmes, veut le suivre dans l'entre-pont, et croit qu'il va recevoir ses derniers soupirs. *Demeures et combats, ou je te casse la tête*, lui dit Forbin; *je reviendrai bientôt te prêter main-forte.* Son courage ne le sauva point; le vaisseau fut pris, et les Anglais conduisirent dans leur patrie tout l'honneur de la marine française, *Forbin* et *Jean-Bart* *.

(*) Extrait des Annales immortelles des Hommes illustres de la marine française, depuis 1619 à 1754, dont on a conservé et gravé les portraits:

1. M. *le duc de Brézé*, natif de la Rochelle; tué le 13 novembre 1643 au siege d'Orbitello, à l'âge de vingt-sept ans.

Ils ne resterent pas long-temps dans les fers, il semble que la fortune soit toujours attentive à servir les grands hommes ; une occasion se présente : Forbin, Jean-Bart, un chirurgien, et deux mousses

2. M. *le duc de Beaufort*, assassiné à Constantinople en 1669 ;

3. M. *le maréchal de Vivonne*, mort à Chaillot le 15 septembre 1688 ;

4. M. *le chevalier de Valbelle*, né à Marseille en 1627 ; mort à Rome le 16 avril 1681 ;

5. M. *le chevalier Paulin*, dit le Baron de la Garde, né au village de la Garde en Dauphiné en 1498 ; mort en 1578 ;

6. M. *le marquis Duquesne*, né à Dieppe en 1610 ; mort le 2 février 1680 ;

7. M. *le comte de Tourville*, né à Tourville en 1643 ; mort en 1701 ;

8. M. *le chevalier Jean-Bart*, né à Dunkerque le 20 octobre 1650 ; mort le 27 avril 1702 ;

9. M. *le comte de Forbin*, né au village de Gardanne en Provence en 1656 ; mort en 1712 ;

10. M. *le chevalier de la Roche-Saint-André*, né à Montaigu en 1621 ; mort le 15 novembre 1716 ;

11. M. *le maréchal de Château-Regnaut*, né à Belle-Isle en 1637 ; mort en 1717 ;

12. M. *le maréchal de Coëtlogon*, né à Rennes en 1646 ; mort le 7 juin 1730 ;

13. M. *Dugay-Trouin*, né à Saint-Malo le 10 juin 1673 ; mort à Paris le 27 septembre 1736 ;

14. M. *le maréchal d'Estrées*, né à Paris le 30 septembre, 1660 ; mort en 1737 ;

se jettent dans une chaloupe; Forbin, dont les blessures n'étoient point encore fermées, prit le gouvernail; le robuste et infatigable Jean-Bart se saisit de l'aviron, il rama pendant 48 heures, et

15. M. *Cassard*, né à Nantes en 1672; mort en 1740;

16. M. *le comte de Toulouse*, né à Paris le 16 juin 1678; mort à Rambouillet le premier décembre 1737;

17. M. *le marquis de l'Etanduere*, né à Angers en 1682; mort en 1749;

18. M. *de la Galissonniere*, né à Rochefort le 11 novembre 1693; mort en 1754;

19. M. *Mahé de la Bourdonnais*, né à Saint-Malo en 1699, mort le 17 novembre 1753.

Ajoutez à cela, en 1753, les noms de trois cent trente-neuf marins de grades supérieurs, qui ont fait des actions éclatantes, rapportées dans l'Abrégé de l'histoire des illustres marins, notamment les Beauharnais, les Champagny, les Boulainvilliers, les Bouville, les Kerguelin, les Roquefeuille, etc., etc.: quel tableau! quels hommes!

Nous ne devons pas oublier non plus, les marins habiles de nos jours qui ont illustré notre pavillon, tels que les Duchafaut, les d'Orvilliers, les Lamotte-Piquet, les d'Estaing, les Suffren, les De Grasse, les Ducouëdic, les Delaclocheterie, les Duchilleau, les Thévénard, les Royer, les Delille, les Vanstable, les l'Hermite, etc.: ces quatre derniers de Dunkerque.

Nota. Nous observerons aussi avec M. Thomas de l'Académie française que c'est du sein de la marine marchande que sont sortis et Jean-Bart, et Tourville, et le chevalier Paul : c'est elle qui avoit formé le courageux Dugay-

lorsqu'on leur cria *qui êtes-vous?* il répondit d'une voix ferme, *fishermen* (pêcheurs), enfin ces illustres fugitifs aborderent sur les côtes de France.

La captivité de Forbin étoit un malheur et non

Trouin. En 1680, 1681, et 1682, la marine fut élevée à un point de grandeur que les Français eux-mêmes n'auroient osé espérer. Louis XIV, qui portoit dans toutes les parties de l'administration la hauteur de son ame, avoit formé le projet de donner à la France *l'empire de la mer.* Colbert (*) étoit digne d'exécuter ce projet. L'activité de ce

(*) Colbert aimoit tendrement sa patrie.

Un jour étant à sa maison de Sceaux, et jetant un coup-d'œil sur ces campagnes fleuries qui embelissent la France, on vit tout-à-coup ses yeux baignés de larmes : interrogé sur leur motif par un de ses amis, « Je voudrois, répondit-il, rendre ce pays heureux, et « qu'éloigné de la cour, sans appui, sans fortune, sans crédit, « l'herbe crût dans ma cour ! »

Qu'on aime à contempler les larmes d'un grand homme ! qu'on aime à le voir se rapprocher de nous par la sensibilité, tandis qu'il s'en éloigne par la hauteur de son génie !

Le cardinal Mazarin savoit fort bien ce que valoit Colbert. Dans ce moment terrible où l'éternité qui s'ouvre à nos yeux, étouffe nos passions, et nous presse de donner ce dernier instant à la justice et à la vérité, Mazarin adressa ces paroles à Louis XIV : « Sire, « je vous dois tout ; mais je crois m'acquitter, en partie, en vous « donnant Colbert. »

Le plus beau don qu'on puisse faire à un monarque est en effet un homme capable de connoître les vrais devoirs d'un souverain, et digne d'en partager le fardeau.

(Extrait du *Valere-Maxime français*, par M. de La Place.)

pas une faute; aussi, lorsqu'il parut à la cour, Louis XIV lui fit le même accueil qu'il auroit pu attendre, s'il fut sorti vainqueur d'un combat. Le roi lui accorda une gratification considérable, et

grand ministre seconda les vues du prince. Bientôt le port de Toulon sur la Méditerranée, le port de Brest sur l'Océan furent perfectionnés à frais immenses; la nature fut forcée à Rochefort; Dunkerque et le Hâvre-de-Grace furent remplis de vaisseaux. Un homme de génie, mais qui peut-être sans Colbert n'eût jamais été connu, Renaud, inventa pour la construction une méthode plus réguliere et plus facile: c'est à lui qu'on doit l'invention des galiotes à bombes; si cependant une telle invention est un service rendu au genre humain. Des écoles de gardes marines furent instituées dans les ports. La foule des citoyens ou inutiles à l'état par leur oisiveté, ou dangereux par leurs occupations, ou onéreux à des provinces qui ne pouvoient les nourrir, fut enrolée; on en forma soixante mille matelots. L'ordonnance de la marine parut; des lois justes disciplinerent ce peuple immense et féroce; lois nécessaires sur la mer, où la société polit moins les mœurs, et où la rudesse de l'élément se communique aux esprits. La France eut alors plus de CENT VAISSEAUX DE LIGNE, dont plusieurs étoient montés de cent canons. D'*Estrées*, *Duquesne*, *Tourville*, *Château-Renaud*, *Jean-Bart*, et *Forbin*, portoient de tous côtés la gloire de notre marine. *Dugay-Trouin* commençoit à s'élever. Les Anglais et les Hollandais, jusqu'alors maîtres de la mer, furent vaincus dans plusieurs batailles rangées. Les vaisseaux ennemis se cachoient par-tout devant les flottes de Louis XIV. On sait que la marine française conserva cette supériorité jusqu'en 1789.

l'espérance d'un avancement digne de sa bravoure. *Sire*, lui dit Forbin, *je prends la liberté de représenter à Votre Majesté qu'elle semble avoir oublié Jean-Bart, homme de mérite, digne d'être récompensé, et qui, dans cette dernière action, n'a pas servi Votre Majesté avec moins de valeur et de zele que moi.*

Le roi, surpris d'une demande si rare, se tourna vers M. de Louvois, et lui dit : *Le chevalier de Forbin vient de faire une action bien généreuse, et qui n'a guere d'exemple dans ma cour* *. Le lendemain Forbin se rendit chez M. de Seignelay.

(*) Quel potentat! quels ministres! que de héros ont illustré ce regne et caractérisé ce siecle! « Les lois qu'il rendit, les institutions qu'il forma, réveillerent l'industrie, et « étendirent les progrès du commerce dans toutes les parties du monde.

« Cette parité de circonstances et de moyens est assez remarquable pour qu'il suffise de la faire appercevoir ; elle « prouve que les destinées de la France ne seront jamais « incertaines quand elles seront dans les mains de l'*héroïsme* « et du *génie*. »

(Extrait du Rapport des estimables membres de la commission nommée par le gouvernement pour rédiger le nouveau Code du commerce, dont le projet lui a été soumis le 5 décembre 1801 ; et qui sont MM. *Gorneau*, juge du tribunal d'appel de Paris ; *Vignon*, président du tribunal du commerce ; *Boursier*, ancien juge du commerce ; *Legras*, jurisconsulte ; *Vitabroux*, négociant ; *Coulomb*, ancien magistrat ; *A. Mourgues*, administrateur des hospices).

Monsieur, lui dit celui-ci, *vous êtes satisfait, le roi m'a ordonné de traiter M. Bart comme vous. L'action que vous avez faite hier m'a fait plaisir; elle est plus belle et plus généreuse que celle que vous faites en exposant votre vie pour le service du roi.* (Extrait de l'Honneur Français, par M. de Sacy; tome 8, in-12, fol. 55, édition de 1772.)

(6) PAGE 8. « *Lorsqu'il entra, le roi lui dit :* « *Jean-Bart, il n'est permis qu'à vous de fumer* « *chez moi.* »

N'est-ce pas une justice à rendre à la mémoire de cet auguste et immortel souverain*? il se trouve des

(*) Français ! répétons sans cesse et avec enthousiasme en l'honneur de ses mânes :

Toi dont avec transport je contemple les traits (1),
Sois touché dans ce jour de mes pieux regrets,
Magnanime LOUIS ! ta tombe et tes images
Périssent; mais, vainqueur de ces lâches outrages,
Ton siecle, qui te doit toute sa majesté,
Te couvre des rayons de l'immortalité.
Siecle encor sans rival, rempli de ton histoire,
Héritier de ton nom, et chargé de ta gloire.

(Extrait du poëme Elégiaque des tombeaux, de M. Treneuil).

(1) Suivant le procès-verbal rédigé par le prieur de Saint-Denis, témoin oculaire et forcé de toutes les dévastations commises dans cette église, le corps de Louis XIV étoit parfaitement reconnoissable, ainsi que celui de Henri IV.

écrivains de mauvaise humeur, qui ont accusé *Voltaire* de flatterie, dans ce qu'il a écrit de ce monarque. Il n'a fait que lui rendre la justice qui lui est due; voilà où conduit, non la *philosophie*, mais le *philosophisme* du siecle orageux qui vient de finir, bien différent en effet de cette philosophie, qui est l'amour de la raison et de la vérité.

Pourquoi ne pas louer un souverain ainsi qu'un autre homme, lorsqu'il est vraiment digne d'éloge? Jamais, non, jamais monarque n'a mieux senti et récompensé le talent.

Les bienfaits de Louis XIV se sont empressés (si l'on peut parler ainsi) d'aller chercher le mérite jusque dans les pays étrangers, et même de l'appeler à la cour. On peut ajouter que c'est ce grand roi, en quelque sorte, qui a crée ce nombre de beaux génies qui ont illustré son regne. Il les admettoit dans sa société; il conversoit avec eux, *Racine*, *Boileau*, étoient honorés de sa familiarité. On a donc raison d'avancer *que les grands rois font les grands hommes;* nous n'aurions peut-être jamais eu *Virgile*, *Horace*, etc., etc., si *Auguste* n'avoit pas régné.

(7) PAGE 13. « *Le contre-amiral Hides Defrise* « *avoit ordre d'arrêter tous les batiments chargés de bled pour la France, et de les emmener* « *en Hollande.* »

Les Hollandais, avoient cédé à cette vanité qui

n'est guere séparée du succès. Ils avoient obtenu quelque avantage sur nous; leur présomption offensa toutes les convenances. Ils firent frapper plusieurs médailles insultantes pour les puissances voisines, ce qui donna lieu chez nous à des especes de représailles (à l'ancien monument de la Place des Victoires). Voilà ce que produit le manque de considération que tout homme se doit, et encore plus chez une nation qui s'applaudit des progrès de la civilisation, et de cette honnêteté qui est le lien et le charme de toutes les sociétés.

(8) Page 13. « *Le ministre présenta le jeune* « *Bart à Louis XIV.* »

Le jeune Bart se rendit à Versailles, alla chez M. de Pontchartrain, et lui remit la lettre. Lorsque le ministre eut achevé, il lui dit: « Le roi est à Saint- « Germain; il faut venir avec moi lui annoncer cette « importante nouvelle »; le jeune homme lui répondit: « Mgr. je ne suis pas arrangé pour paroître « devant Sa Majesté. Il faut venir comme vous êtes, « répliqua le ministre; vous prouverez au roi votre « empressement à lui apprendre une nouvelle aussi « agréable pour lui que glorieuse pour M. votre « pere, Sa Majesté vous en saura gré ». Il le fit monter avec lui dans sa voiture, le conduisit à Saint-Germain, et le présenta au roi. Le jeune Bart étoit en bottes, et n'avoit pas coutume de

marcher sur un parquet frotté; il glissa et tomba en se retirant. Ce bon roi fit un cri et un mouvement, comme pour l'aider à se relever, mais le jeune homme fut aussi promptement relevé qu'il étoit tombé. Le roi dit en riant : « *On voit bien que* « *MM. Bart sont meilleurs marins qu'écuyers.* »

Cet illustre monarque n'en resta pas à cette conversation flatteuse pour notre héros et pour son fils, il envoya au premier des lettres de noblesse*, et donna à celui-ci le grade d'enseigne de vaisseau. Les lettres de noblesse font autant d'honneur à Louis XIV qu'à notre Dunkerquois; le style dans lequel elles sont écrites, est bien au-dessus de la récompense que Jean-Bart recevoit. On se ressouviendra aussi qu'il avoit été nommé chef d'escadre.

(9) Page 14. « *Ce grand roi ordonna de frap-* « *per une médaille en mémoire de ce brillant* « *succès, et en décora le héros de Dunkerque.* »

Oui, c'est la façon de dispenser le bienfait qui lui donne sa véritable valeur; il y avoit long-temps que Jean-Bart méritoit les faveurs distinguées de son auguste souverain : mais il se trouve auprès des monarques si peu d'ames sensibles qui les pressent de faire le bien !... Sans contredit ces expressions du peuple hollandais, *Ce Jean-Bart est donc un démon auquel rien ne sauroit résister?* sont au-

(*) Voyez ces lettres, page 55.

dessus des plus brillants panégyriques; c'étoit le cri du sentiment et de la vérité, et non des louanges mendiées, comme sont presque tous les éloges.

Que d'affligeants exemples on auroit à citer qui démontrent hautement que l'injustice est presque toujours à côté de la faveur! c'est un désavantage attaché à la grandeur et à la puissance, et les cours ne peuvent guere se débarrasser de cette dévorante contagion : car, ne nous y trompons pas, la justice est la premiere dette de la souveraineté, les monarques en sont la plus belle image; les peuples n'ont élevé les trônes que pour y asseoir cette justice immuable, que pour y trouver un secours qui les protege, une vigilance paternelle qui les garantisse de la perversité de leurs ennemis, un rempart qui mette à couvert de toute atteinte leurs propriétés, leur vie, et leur honneur.

Qu'il est grand l'homme que la fortune a placé au-dessus des autres, et qui ne se laissant pas corrompre, a la force de sentir tout le prix du mérite, et de lui décerner les récompenses qui lui sont dues! Louis XIV assurément a été bien plus grand en se montrant le bienfaiteur de Jean-Bart, que lorsqu'il répandoit ses faveurs sur des courtisans oisifs et dédaigneux, comme ils le sont ordinairement presque tous.

(10) PAGE 17. « *Vieillards ! ô vous, Faulconnier !....* »

La fin du dix-septieme siecle est une des époques les plus remarquables dans l'histoire de Dunkerque; elle a été illustrée non seulement par les exploits maritimes de Jean-Bart, mais encore par l'héroïque dévouement de *Faulconnier*, ils prirent tous deux naissance dans la même ville.

En 1662 les Anglais avoient donné plusieurs assauts à la place, et paroissoient disposés à abandonner le siege, moyennant une somme considérable. *Faulconnier*, alors bailli de la ville, engagea ses biens, employa son crédit, entraîna ses amis dans son dévouement, et porta la somme aux ennemis, qui se rembarquèrent.

Faulconnier, pour prix du service qu'il avoit rendu, fut nommé grand bailli de Dunkerque, et ses fonctions honorables passerent après lui à son fils et à son petit-fils. (Ce dernier vit encore; il est âgé de soixante-neuf ans, et possédant toute sa tête) *.

(*) Lors du voyage à Dunkerque de Sa Majesté, alors premier consul, le 15 juillet 1803, M. Faulconier lui présenta la piece de vers énoncé au Journal des Débats de cette époque : elle respire tout le feu de la jeunesse et la brûlante énergie du patriotisme éclairé. (*Extrait des Fastes de la nation française par Ternisien d'Haudricourt*). Voyez ma notice relative à cet estimable auteur, page 50.

Respectable vieillard, digne de tes glorieux ancêtres, leur mémoire sera éternelle comme celle de notre héros! Je le répéterai, les honneurs qu'on rend à de *semblables morts* sont des especes de dédommagements pour leurs survivants. Ah! quelle récompense auroient la vertu et les talents, si un juste éloge ne leur donnoit pas une nouvelle vie pour la postérité?

(11) Page 19. *Sur l'origine, la valeur, et la mort de* Ruyter.

Jean-Bart avoit servi sous Ruyter. Cet intrépide guerrier, peu favorisé du côté de la naissance, mais si glorieusement illustré par les armes, sera toujours un sujet d'émulation pour nos jeunes marins.

Ruyter étoit fils d'un matelot de Flessingue, et y naquit en 1607 : il s'éleva à force de mérite au grade de lieutenant-amiral des Provinces-Unies; augmenta la gloire de son pavillon, et fut l'admiration des grands capitaines de son temps.

En 1673, le comte d'Estrées, après trois batailles où il s'étoit joint aux Anglais contre l'armée navale de Hollande commandée par Ruyter, écrivit à M. de Colbert, « Qu'il auroit payé de la vie la gloire « dont ce général s'étoit couvert dans cette ba- « taille. »

Duquesne lui rendit également justice dans les

combats de Stromboli et d'Agafla, qu'ils se livrerent en 1676; le dernier fut très malheureux pour Ruyter. Ce héros eut la jambe droite brisée, et le pied gauche emporté d'un coup de canon, et mourut sept jours après dans la baie de Siracuse, sur son vaisseau, qu'il ne voulut pas quitter *. Il témoigna qu'il ne s'étoit pas encore trouvé dans un combat si vif et si dangereux. En voici un récit succinct; il plaira à la jeunesse bien née qui se destine à la guerre.

L'armée française étoit de trente vaisseaux partagés en trois escadres ou divisions: d'Almeras commandoit celle de la tête de la ligne, ou l'avant-garde; Duquesne celle du centre, ou le corps de bataille; et Gabaret celle de la queue, ou l'arriere-garde.

Les alliés avoient vingt-neuf vaisseaux également divisés en trois escadres: Ruyter étoit à l'avant-garde avec ses meilleurs bâtiments, et commandoit l'armée; dix navires espagnols aux ordres de dom Francisco de la Cerda faisoient le corps de bataille; l'arriere-garde étoit formée de vaisseaux hollandais commandés par le vice-amiral Haan.

(*) Louis XIV eut la générosité de plaindre Ruyter, et fut touché de sa mort. Ce respectable Hollandais mérita l'estime de toutes les puissances maritimes par sa valeur et ses talents supérieurs dans la marine; sa modestie, sa candeur, la simplicité de sa vie, sa piété, et l'amour de la patrie, ajouterent à sa réputation et à sa gloire.

Les alliés ayant le vent sur Duquesne, Ruyter attaqua d'abord très vigoureusement l'avant-garde française, mais d'Almeras le reçut avec l'intrépidité la plus ferme et la plus héroïque; il y perdit glorieusement la vie: le chevalier Valbelle, Forbin, de Gravier, de Cogoulin, et tous les capitaines de cette division montrerent une habileté et une valeur que l'ennemi admira *. Ruyter eut quatre vaisseaux hors de combat; mais les Français furent également maltraités. Il rassembla le reste de sa division; et suivi par quelques vaisseaux de son corps de bataille qui commençoit à s'approcher, il s'avança fièrement sur Duquesne qui le reçut avec un feu terrible; d'Amfreville, Chateau-Regnaud, de Beaujeu, de l'Hery, et le chevalier de Tourville, se distinguerent d'une façon éclatante; Ruyter fit des prodiges de valeur, et reçut la cruelle blessure dont nous venons de parler. Les plus vives douleurs ne l'empêcherent pas de continuer le combat, et de donner ses ordres avec le même sang-froid que s'il n'avoit pas été blessé.

L'action devint générale par l'arrivée de l'arriere-garde hollandaise sur la division de Gabaret; mais

(*) M. de Cogoulin ayant été grièvement blessé dans le commencement du combat, voulut néanmoins continuer de prendre part à l'action, et donna ses ordres couché sur un matelas. L'histoire de la marine de France offre souvent de pareils traits de fermeté et de courage.

ce commandant ne put pas marquer toute sa bonne volonté, la nuit ayant fait cesser le combat peu de temps après: il avoit duré trois heures avec la plus grande vigueur.

Les alliés s'étant retirés à Syracuse, Duquesne se présenta deux fois devant ce port pour les engager à un nouveau combat sans pouvoir y réussir; ils n'en sortirent qu'après la rentrée de ce général à Messine. Le maréchal de Vivonne qui commandoit cette place, ayant appris qu'ils s'étoient réfugiés à Palerme, alla les brûler dans ce port. Duquesne eut une grande part à la gloire de cette expédition par sa sagesse et sa valeur dans le commandement du corps de bataille de l'armée. Au surplus tout le monde connoît l'histoire et les succès de la marine de France dans ces glorieuses et mémorables journées.

(Extrait du recueil des combats de M. René Dugay-Trouin, lieutenant-général des armées navales de France sous l'immortel règne de Louis XIV, dessiné par M. Ozanne, ancien ingénieur de la marine, et gravé par lui; ouvrage qui se vend chez M. Gouaze, graveur de la marine, rue Hyacinthe, n° 2).

(12) PAGE 20. En 1711, les généreux et braves habitants de Saint-Malo firent hommage de TRENTE MILLIONS à Louis XIV, le voyant dans la détresse. Cette ville s'enorgueillit à juste titre d'avoir donné le jour à plusieurs grands hommes, notamment à Jean Cartier, qui découvrit le Canada en 1534; à

Maupertuis, et aux célebres marins Dugay-Trouin et Labourdonnais. Ces courageux habitants d'une ville qui dans tous les temps s'est signalée par son courage et par son dévouement, s'empresseroient sans doute de donner de si beaux exemples, si l'occasion s'en présentoit, et si les besoins de l'Empire l'exigeoient.

Ce que j'avance sur leur courage n'est point gratuit et hasardé, puisque ce fut en vain que les Anglais bombarderent Saint-Malo en 1693; leurs efforts et jusqu'à leur machine infernale, tout fut inutile; et ils se retirerent avec le désespoir d'avoir tenté sans succès de réduire des braves.

(13) Page 20. « En 1762, la marine française » se trouvant affoiblie, tous les ordres de l'état, les « provinces, les villes, les différentes classes de « citoyens s'unirent par une espece de concert « pour la rétablir, en offrant des vaisseaux à « Louis XV : l'enthousiasme et le patriotisme éclai- « ré étoient portés à un tel degré, que la bonté du « roi fut forcée d'y mettre des bornes.

« Ces offres, qui faisoient connoître aux Anglais « que les ressources de la nation étoient inépui- « sables, lorsqu'il s'agit de donner des preuves de « son zele et de sa fidélité à ses maîtres, détermi- « nerent enfin ses ennemis à écouter de nouvelles « propositions de conciliation. Les préliminaires de « la paix furent signés à Fontainebleau, le 3 no-

« vembre 1762; et le traité entre la France, l'Espa-
« gne et l'Angleterre fut conclu le 10 février 1763. »
(*Extrait des Hommes illustres de la marine par M. Graincourt,* page 333).

(14) Page 25. On ne sauroit recueillir avec trop de soin les belles actions, elles présentent d'heureux modeles que quelques ames privilégiées s'empressent d'imiter; telle est celle de M. Roche-Dragon, ancien colonel au régiment de Turenne infanterie, général de brigade, pensionnaire de l'état, demeurant à Paris. Ce brave et respectable militaire est parvenu par son zele, ses soins, et son courage à rétablir ce corps dans toute sa splendeur et toute son énergie, et à le rendre vraiment digne de la devise honorable qu'il portoit, *Vincere, aut mori.*

Il a fait plus: sachant que tous les jours on fouloit d'un pied tranquille et dédaigneux le sol où le grand Turenne fut tué en 1673, et animé par son premier succès, il représenta combien il étoit du devoir de la nation d'honorer le lieu où cet immortel guerrier avoit terminé sa carriere; ses vives sollicitations ne furent pas inutiles. Le cardinal de Rohan s'empressa de saisir l'idée de M. Roche-Dragon; il fit ériger à Salsbach un monument à la gloire de Turenne, et construire une maison pour le gardien du mausolée de ce grand homme. Que M. Roche-Dragon veuille bien recevoir ici le juste tribut de reconnoissance que son zele mérite! Mais,

hélas! peut-être ce monument a-t-il eu pendant la révolution le sort de tous les autres! peut-être a-t-il été détruit par les mains d'un vandalisme barbare!

Quoi qu'il en soit, ayons cette confiance que le gouvernement régénérateur s'empressera de faire relever le monument qui doit attester à jamais le courage du héros qui nous a été enlevé par une mort inopinée, ainsi que la reconnoissance de la France.

Nous croyons faire plaisir au lecteur en mettant sous ses yeux la lettre obligeante qui nous a été écrite par M. Roche-Dragon ; elle donne sur cet objet important les éclaircissements les plus authentiques.

Paris, 5 obtobre 1806.

MONSIEUR,

J'ai assisté hier, avec autant d'intérêt que de satisfaction, à la lecture du juste tribut d'éloges que vous rendez à la mémoire de JEAN-BART, votre illustre compatriote.

Les justes hommages que vous rendez dans votre discours à la mémoire du grand Turenne, ne m'ont point échappé, non plus que les reproches que vous faites au siecle, de ne pas honorer par des monuments la mémoire des grands hommes qui ont illustré le beau siecle de Louis XIV, et je vais à ce sujet vous faire part d'une anecdote que vous juge-

rez, peut-être, digne de figurer dans vos remarques, et dont vous ferez au surplus tel usage qu'il vous plaira.

Le roi Louis XVI, m'accorda en 1781, la place de colonel commandant du régiment d'Eu infanterie; je trouvai ce corps dans le plus mauvais état, tant pour la tenue, que pour l'instruction et la discipline, et mon premier soin fut de rechercher son origine et les faits d'armes qui l'avoient distingué, pour l'instruire et le régénérer; je découvris que ce corps avoit été créé sous le nom du maréchal de *Turenne*, et ne l'avoit jamais quitté pendant ses mémorables campagnes; enfin, qu'il s'étoit montré digne du héros dont il portoit le nom et la devise sur ses drapeaux: *Aut vincere, aut mori.*

Je rédigeai une requête au roi, motivée sur ce que la France étoit le seul pays de l'Europe où la mémoire des grands capitaines qui l'avoient illustrée ne fut pas honorée, en conservant leurs noms et leurs devises aux corps qu'ils avoient conduits à la victoire; et demandai dans cette requête, au nom du régiment d'Eu, l'honneur de reprendre le nom et la devise de Turenne.

M. le maréchal de Ségur, lors ministre de la guerre, approuva ma requête, et se chargea de la présenter au roi qui l'accueillit favorablement.

Je fis, de la bénédiction de mes nouveaux drapeaux, à Lille en 1781 (où le régiment de Turenne étoit en garnison) une cérémonie religieuse et au-

guste, l'éloge de ce héros y fut prononcé par le pere Decaën, lors aumonier de ce corps, homme d'esprit et de mérite, et M. le prince évêque de Tournay bénit les drapeaux; le blanc fut présenté à l'autel par un vieux soldat appointé qui avoit repris un drapeau enlevé par l'ennemi à la bataille d'Astimbec, il étoit resté sans récompense; personne ne me paroissant plus digne de le porter que celui qui l'avoit arraché des mains des ennemis, je fis revivre cette action, et obtins pour lui le grade, et peu après la retraite de porte-drapeau.

Il n'en fallut pas davantage pour réélectriser ce corps, et faire revivre son émulation engourdie, mais non éteinte; et je trouvai dans le zele et la volonté des officiers et sous officiers, et dans les talents de M. Dulau, major de ce corps, tous les secours nécessaires pour le porter en très peu de temps (sans aucuns des moyens forcés, si répugnants pour le soldat français) au plus haut degré de tenue, d'instruction, et de discipline militaire. M. le Prince de Condé, et les généraux Puysegur, d'Antichamp, et autres, qui l'accompagnoient dans ses revues, comme colonel général d'infanterie, en 1783, m'en témoignerent, et au corps que je commandois, leur satisfaction. Et ce prince crut ne pouvoir m'en donner une meilleure preuve, qu'en me choisissant de son propre mouvement pour la place de colonel-lieutenant, et inspecteur du régiment colonel général infanterie, qui vaqua peu après.

Le succès de mes premieres démarches pour honorer la mémoire de TURENNE, m'en inspira une seconde, qui n'en eût pas moins auprès du prince cardinal de Rohan, évêque de Strasbourg, et grand aumonier de France, à qui je représentai combien il étoit indécent que l'on foulât tous les jours le lieu où le grand Turenne fut tué, à Salsbach entre Bade et Strasbourg, près Saverne sa maison de campagne, et qu'aucun monument n'indiquât ce lieu à la vénération de nos braves. M. le cardinal saisit mon idée comme un trait de lumiere; fit ériger un monument, et construire une maison pour le gardien du mausolée de TURENNE; assigna, avec l'approbation du roi, un traitement à ce gardien, à qui il accorda la chasse et autres agréments; et par une lettre, que les troubles de la révolution m'ont fait perdre, (et que je regrette de ne pouvoir consigner ici) me donna, et après moi à mes successeurs, à la tête du régiment de Turenne, la présentation d'un officier ou sous officier de ce corps pour remplir ce poste. Je présentai un ancien officier de mérite, sous-lieutenant de grenadiers, couvert d'honorables cicatrices, qui en a joui jusqu'à la révolution. J'ignore quel a été depuis le sort de ce monument, s'il a eu le même que celui du tombeau de TURENNE à Saint-Denis.

Je suis avec la plus haute considération, etc.,

Signé ROCHE-DRAGON.

NOTICE

Sur l'Auteur des Fastes de la nation française.

M. Ternisien d'Haudricourt, auteur des Fastes de la nation française, a consacré une page à notre héros dans le dix-neuvieme numéro, cinquieme livraison de son ouvrage, et l'on ne peut que donner des éloges à la maniere dont il a traité ce sujet.

La gravure, aussi ingénieuse dans sa conception que parfaite dans son exécution, représente *Jean-Bart* sur le pont d'un vaisseau qu'il vient de prendre à l'abordage, au moment où le contre-amiral Defrise lui remet son épée en lui demandant quartier. Le texte qui accompagne la gravure est rapide et concis; mais les traits qu'il présente sont tous propres à caractériser le héros, et à donner la plus haute idée de celui qu'il a pour sujet.

La ville de Dunkerque, sensible à ce tribut d'éloges offert aux mânes d'un grand homme qu'elle a vu naître, pour en témoigner sa reconnoissance à l'auteur des Fastes, s'est fait inscrire sur la liste des souscripteurs. Puissent toutes les villes qui se glorifient d'avoir donné le jour à des hommes chers à la patrie imiter son exemple, et coopérer par de tels actes d'encouragement à l'érection d'un monument qui doit réfléchir aux yeux de la postérité tout l'éclat dont la France s'environne aujourd'hui!

Ce monument porte un caractere de grandeur et d'utilité morale qui doit lui concilier l'intérêt de tous les hommes vertueux. Est-il en effet un ouvrage plus précieux à la nation et plus glorieux pour son auteur que celui qui retrace perpétuellement aux yeux de la jeunesse les traits d'héroïsme et de vertus qui ont illustré ses ancêtres, et qui lui fraiera le chemin par où elle doit se guider sur leurs pas à l'immortalité?

A en juger par les huit premieres livraisons des Fastes, M. d'Haudricourt n'a rien négligé de la noble tâche qu'il s'est imposée, et les obstacles qu'entraîne une si vaste entreprise, semblent s'être applanis sous sa plume.

Les traits d'héroïsme tirés de l'histoire des siecles passés annoncent le respect qu'il porte aux grands hommes, considérés en eux-mêmes d'après les services qu'ils ont rendus à la patrie, et sans avoir égard au regne qui les a produits. Il a senti que le siecle présent, si fécond en héros, avoit eu des modeles qu'il ne pouvoit méconnoître sans ingratitude, et qui n'étoient pas moins propres que leurs successeurs à inspirer à nos fils, le vif desir de suivre les mêmes sentiers sous les lois qui les y guiderent.

Quant aux braves dont nous nous glorifions d'être les contemporains, ces braves que la révolution française, si fatale dans ses principes, si salutaire dans ses derniers effets, a formé sous les

ailes du génie et sous les étendards d'une nation toujours victorieuse, ces hommes en qui le progrès des lumieres, l'amélioration du système politique, et un heureux concours des circonstances, ont développé des germes de vertus que la nature avoit jetés dans leurs cœurs, et que l'éducation avoit fortifiés.

C'est sur-tout au commencement d'une nouvelle dynastie qu'il est essentiel de faire connoître les sujets qui l'ont fondée, ou qui ont coopéré à sa fondation, les grands évènements qui l'ont amenée, les circonstances qui l'ont influencée, la sagesse qui doit en assurer la durée, les titres et les droits du GRAND HOMME que le vœu de la nation a proclamé son chef. Les vertus qui le caractérisent, ainsi que tous ceux qui sont associés à ses glorieux travaux, seront la mesure de la reconnoissance des sujets, de l'admiration des peuples dont sa grandeur a désarmé l'envie, et l'émulation de ceux qui brûlent de marcher sur ses traces.

C'est donc dans les fastes de la nation que les familles de ces héros découvriront leurs titres de noblesse; et chaque page des Fastes sera pour le héros lui-même un titre à la reconnoissance du gouvernement et à l'avancement que lui auront mérité ses services.

L'histoire y puisera les plus grands souvenirs; et comme il n'est point de trait consigné dans cet ouvrage qui n'ait été affirmé par mille témoins cou-

ronnés de lauriers, ou qui n'ait été recueilli dans les archives du gouvernement, l'histoire, à laquelle ils fourniront les premiers matériaux, deviendra la plus authentique et la plus précieuse aux yeux de la postérité. Un ouvrage de cette importance, une aussi noble entreprise trouvera peut-être des gens toujours prêts à déprécier et à nuire aux succès et aux heureuses intentions de l'auteur; mais si M. Ternisien d'Haudricourt a jusqu'à présent soutenu avec courage tous les revers dont il a été assailli; en ma qualité de souscripteur, je dois l'inviter à n'écouter que le beau dévouement qui l'anime, afin de nous donner une collection qui n'existe encore dans aucune bibliotheque. Je dirai avec justice que ses livraisons qui se succèdent, deviennent toujours de plus en plus intéressantes, et j'ai vu avec bien de la satisfaction que la composition et l'exécution des gravures de la huitieme livraison ne laissent rien à desirer. Le texte est très sagement rédigé, et c'est un vrai mérite que celui de dire beaucoup en peu de mots. Continuez vos glorieux travaux, M. *Ternisien d'Haudricourt*, et si vous éprouvez des tracasseries, si vous êtes tourmenté, vous serez amplement dédommagé par la reconnoissance nationale, par l'accueil avec lequel le GRAND NAPOLÉON reçoit votre ouvrage, par les cadeaux et les lettres honorables que la plupart des souverains vous ont adressés, ainsi que celles des personnes du plus grand mérite, qui renferment

les expressions du plus vif intérêt. Il suffiroit de citer deux de ces lettres pour faire votre plus bel éloge.

« Un ouvrage fait pour immortaliser les illustres « guerriers français, ainsi que les actes de civisme, « mérite sans doute notre protection.

« Je vous recommande avec intérêt le C. d'Hau« dricourt, l'éditeur de cette précieuse collection ; « la nation vous saura bon gré d'avoir coopéré « d'une maniere distinguée au succès d'un monu« ment fait pour être distribué comme ouvrage « classique, et nécessaire à l'instruction de la jeu« nesse. »

Signé Joséphine Bonaparte.

Telles sont les propres expressions dont s'est servi notre auguste impératrice, en recommandant la collection des Fastes à monsieur le directeur-général de l'instruction publique. Dans sa lettre du 22 aout 1806, écrit à l'auteur :

« J'ai pris une connoissance attentive des Fastes « de la nation française, et trouvant dans cet ou« vrage tous les exemples propres à exciter dans le « cœur des jeunes gens une honorable émulation, « je déclare avec satisfaction que je le regarde com« me très propre à être donné en prix tant dans les « lycées que dans les écoles secondaires. »

Signé Fourcroy.

Telle est l'idée que se forme de ce monument, un homme d'état dont le jugement sur ces sortes d'ouvrages est un arrêt porté.

LETTRES DE NOBLESSE

Accordées à Jean-Bart *par* Louis XIV, *au mois d'août 1694; rapportées au Mercure d'octobre de la même année.*

Louis, par la grace de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et à venir, salut. Comme il n'y a pas de moyen plus assuré pour entretenir l'émulation dans le cœur des officiers qui sont employés à notre service, et pour les exciter à faire des actions éclatantes, que de récompenser ceux qui se sont signalés dans les commandements que nous leur avons confiés, et de les distinguer par des marques glorieuses qui puissent passer à leur postérité, nous avons, par ces considérations puissantes, accordé des lettres de noblesse à ceux de nos officiers qui se sont rendu les plus recommandables; *mais de tous les officiers qui ont mérité cet honneur, nous n'en trouvons pas qui s'en soit rendu plus digne que notre cher et bien-aimé* Jean-Bart, chevalier de notre ordre militaire de Saint-Louis, capitaine de marine, commandant actuellement

une escadre de nos vaisseaux de gnerre, tant par l'ancienneté de ses services que par la qualité de ses actions et de ses blessures, puisqu'en 1675, ayant le commandement d'une galliote armée en course, et montée seulement de deux pieces de canon et de trente-six hommes d'équipage, il enleva à l'abordage, devant le Texel, une frégate de dix-huit canons et de soixante-cinq hommes, venant d'Espagne.

En 1676, ayant eu le commandement de la frégate la Royale, armée en course et montée de dix pieces de canon, il prit une frégate hollandaise nommée l'Espérance, de douze canons, qui servoit de convoi de Hollande à Hambourg; ensuite de quoi étant allé croiser, contre la pensée desdits Hollandois, il en détruisit 670, après avoir battu deux convois, dont il en enleva un monté de dix-huit pieces de canon, nommé la Bergere.

En 1677, commandant la frégate la Palme, montée de dix-huit canons; il enleva, après trois heures d'un combat très opiniatre, la frégate le Swanenbourg, montée de vingt-quatre canons, servant de convoi de Hollande en Angleterre, et prit seize vaisseaux marchands, quoiqu'il eût plus de cent hommes morts ou blessés.

Au mois de septembre de la même année, commandant ladite frégate la Palme, il prit à l'abordage un vaisseau hollandais nommé le Neptune, de trente-six canons, quoique beaucoup plus fort

en artillerie que ladite frégate; en considération de quoi nous lui donnâmes une médaille et une chaîne d'or.

Au mois de septembre 1678, ayant le commandement de la frégate le Dauphin, de quatorze canons, ayant fait rencontre d'un vaisseau de guerre hollandais nommé le Schiedad, monté de trente-deux canons, servant de garde côte devant le Texel: ce vaisseau ayant voulu l'enlever, il combattit avec tant de valeur, qu'il le prit à l'abordage, et reçut plusieurs blessures en cette occasion. Il prit pendant le reste de l'année trois corsaires d'Ostende, et depuis ladite année, 1678, jusqu'à l'époque de la paix, il coula bas, fit échouer, brûla, et emmena au port de Dunkerque un grand nombre de navires espagnols, dont les registres de ladite ville sont chargés.

La paix étant survenue, ses belles actions nous convierent à le prendre à notre service, et lui ayant donné le commandement de la frégate *la Vipere* de 14 canons, pour croiser contre les Saletins, il en prit une de 16 canons et de 150 hommes. La guerre étant déclarée contre l'Espagne, nous lui donnâmes le commandement de la frégate *la Serpente*, avec laquelle il prit un vaisseau où il y avoit 350 soldats espagnols. Ensuite de quoi, ayant eu ordre de s'embarquer avec le sieur d'Amblimont sur le vaisseau *le Modéré* pour la campagne de Cadix, il contribua à enlever deux vaisseaux de

guerre espagnols; dans laquelle occasion, il fut blessé à la cuisse d'un coup d'éclat. Enfin, la guerre qui est allumée aujourd'hui étant survenue, il eut le commandement de la frégate *la Railleuse* de 16 canons, avec laquelle il a fait beaucoup de prises considérables. Il fut blessé même très dangereusement, en escortant par notre ordre une flotte de navires marchands, du Havre à Brest.

En 1690, commandant le vaisseau *l'Alcyon* de 36 canons, il détruisit la pêche, et coula bas plusieurs pêcheurs Hollandais: il prit, en venant à Dunkerque, deux vaisseaux qui portoient en Angleterre 450 soldats danois; ensuite de quoi il fut à Brest et de là en Irlande, sous les ordres de feu M. d'Amfreville, lors lieutenant-général en nos armées navales; et ensuite servant dans la Manche, il eut ordre, après la défaite de l'armée anglaise et hollandaise, d'aller à l'Elbe pour amener deux navires que nous avions fait charger de cuirs, poudre, armes et autres munitions de guerre, et ayant eu avis d'Hambourg que les vaisseaux n'étoient pas prêts, il alla croiser pendant quinze jours. Il rançonna pour 45,000 écus de navires revenant de la pêche de la baleine, et ramena lesdites rançons à Dunkerque.

En 1692, ayant eu le commandement de sept frégates et d'un brûlot, trente-deux vaisseaux de guerre anglais et hollandais bloquerent le port de Dunkerque, mais il trouva les moyens de passer,

et le lendemain il enleva quatre vaisseaux anglais richement chargés qui alloient en Moscovie. Ensuite, il alla brûler quatre-vingt-six bâtiments, tant navires qu'autres vaisseaux marchands; et ayant fait une descente vers Newcastle, il brûla environ deux cents maisons, et emmena à Dunkerque 500,000 écus de prises.

Sur la fin de ladite année 1692, ayant été croiser au nord avec trois vaisseaux, il fit rencontre d'une flotte hollandaise venant de la mer Baltique, chargée de bled, escortée par trois navires de guerre; il attaqua ces convois, il en prit un après avoir mis les deux autres en fuite. Il prit 16 vaisseaux de ladite flotte, chargés de bled, seigle, orge, gondron, et autres marchandises, qu'il emmena à Dunkerque.

En 1693, ayant eu le commandement par l'amiral Tourville, qui surprit la flotte de Smirne, et s'étant trouvé séparé de ladite flotte, et ayant rencontré près de Faro six navires hollandais, savoir, un de 50, et les autres de 44, 36, 28, et 24 canons, tous richement chargés; il les fit échouer et brûler ensuite, après quoi ayant désarmé, il se rendit à Dunkerque. Suivant nos ordres, il partit pour Welker, où il eût le commandement de six de nos vaisseaux, pour emmener en France une flotte chargée de bled, qu'il conduisit heureusement à Dunkerque, quoique les Anglais et les Hollandais eussent de grosses escadres en mer pour l'empêcher.

Enfin étant parti le 28 juin de la présente année

avec les mêmes six vaisseaux de guerre pour aller chercher une flotte de bled à Welker, cette flotte, qui étoit partie dudit lieu au nombre de cent et quelques voiles sous l'escorte de trois vaisseaux danois et suédois, fut rencontrée entre le Texel et le Flix par le contre-amiral De Frise, le sieur Hides, qui commandoit une escadre de huit vaisseaux de guerre, et s'étoit déja emparée de ladite flotte; mais le lendemain, le sieur Bart le rencontra à la hauteur du Texel; et comme il s'agissoit de faire une action aussi éclatante qu'utile pour le bien de notre service et le soulagement de nos sujets, il prit la résolution de le combattre quoiqu'inférieur en nombre et en artillerie, et ayant abordé le contre amiral, il l'enleva aussi bien que deux autres, qui furent enlevés par les autres de l'escadre dont nous lui avions confié le commandement; et ainsi il se rendit maître des bâtiments dont il s'étoit emparé, et il conduisit à Dunkerque les vaisseaux chargés de bled qui étoient destinés pour ladite ville, avec les trois vaisseaux de guerre hollandais qui ont été pris en cette occasion, montés l'un de 58 pieces de canon, l'autre de 50, et le troisieme de 34.

Une action aussi distinguée, jointe à plusieurs autres qui l'ont signalé par tant de fameux exploits, nous convient à lui donner des marques de l'estime que nous faisons de sa personne, et de la satisfaction que nous avons de ses services en l'honorant du titre de noblesse, afin d'augmenter, s'il est possible, l'ardeur qu'il a de se signaler, et de donner en même

temps de l'émulation à nos autres officiers de marine et l'envie de l'imiter, dans l'espérance de s'acquérir et à leur famille un semblable honneur.

A CES CAUSES, voulant reconnoître les services importants dudit sieur Bart par des marques de distinction qui fassent connoître à la postérité la considération particuliere que nous avons pour sa valeur, qu'il a toujours conduite avec tant d'avantage pour le succès des entreprises qu'il a faites pour notre service. *De notre grace spéciale, pleine puissance et autorité royale;* nous avons ennobli et ennoblissons par ces présentes, signées de notre main, ledit sieur Jean-Bart; ensemble ses enfants, postérité et lignée, tant mâles que femelles nés et à naître en légitime mariage, que nous avons décoré et décorons du titre et qualité de gentilhomme. Voulons et nous plaît qu'ils soient dorénavant tenus, comptés, et représentés pour nobles et gentilshommes, en tous actes et en droits, tant en jugements que dehors, et qu'ils se puissent dire et qualifier écuyers, et puissent parvenir à tous degrés de chevalerie, titres, qualités, et autres dignités de notre royaume; acquérir, tenir, et posséder tous fiefs, terres nobles, et seigneuries, de tel nom, titre, qualité et nature qu'ils puissent être, jouir de tous les honneurs, prérogatives, privileges, franchises, libertés, exemptions, et immunités, dont jouissent les autres gentilshommes de notre royaume, comme s'ils étoient d'ancienne et noble race, tant qu'ils vivront noblement, et ne feront acte dérogeant.

Permettant audit sieur Bart, et à sa postérité, de porter les écussons et armoiries timbrées, telles qu'elles sont ci-empreintes, avec faculté de charger l'écusson de ses armes, *d'une fleur de lis à fonds d'azur*, que nous lui avons concédé et concédons par ces présentes, en mémoire et considération de ses signalés services; et icelles faire peindre et graver en ses maisons, terres, et seigneuries à lui appartenantes, ainsi que bon lui semblera. Sans que pour ce, il soit tenu de nous payer et à nos successeurs, aucune finance ou indemnité, dont nous l'avons déchargé et déchargeons, et en tant que besoin seroit, nous lui avons fait et faisons don et remise par cesdites présentes.

Si donnons en mandement à nos amés et féaux, les gens tenant notre cour de parlement, chambre des comptes, cour des aides à Paris; et à tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra, que ces présentes ils aient à enregistrer, et de tout leur contenu faire jouir et user ledit sieur Bart et ses enfants, postérité et lignée tant mâles que femelles, nés et à naître en légitime mariage; pleinement, paisiblement, et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements, nonobstant tous édits, déclarations, arrêts, ordonnances, réglements, et lettres à ce contraires, auxquels nous avons dérogé et dérogeons par ces présentes; car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre le scel à ces présentes.

Donné à Versailles, au mois d'août l'an de grace 1694, et de notre regne le 52me. *Signé* Louis.

ARMOIRIES DE JEAN-BART.

Ses armes* consistent en un fond d'argent, mi-partie d'une barre d'azur, sur laquelle il y a une fleur de lis d'or; au-dessus de la barre, deux ancres de sable en santoir, et au-dessous de la barre, un lion de gueules marchant à droite, casque en tête, de fond flamboyant, ayant au-dessus une main tenant un sabre nud.

Nota. « Il est si glorieux, dit l'historien de « Dunkerque, M. Faulconnier, de commencer la « noblesse de sa famille par un grand nombre de « services éclatants et de belles actions; la prise de « ces cent trente navires chargés de blés fut si agréa- « ble à toute la France, où elle remit l'abondance; « qu'en cette même année, 1694, on y frappa une « médaille pour en conserver la mémoire.

« Cette médaille représente au bord de la mer « la proue d'un vaisseau, et sur le rivage la déesse « Cérès qui tient des épis de blé: la légende, *Anno-* » *na augusta;* et l'exergue, *Fugatis aut captis ba-*

(*) Elles sont figurées dans l'aile gauche de l'aigle qui surmonte le buste de ce célebre marin, servant de frontispice à son Eloge historique; les armoiries à droite sont celles de Dunkerque.

« *tavorum navibus* M. D: C. XCIV; ce qui signifie,
« La France pourvue de blé par les soins du roi,
« après la défaite d'une escadre hollandaise, 1694,
« par Jean-Bart. »

COUP-D'ŒIL SUR DUNKERQUE,

SA POPULATION PROGRESSIVE
DEPUIS 1685 JUSQU'EN 1789,
ET LE GRAND NOMBRE DE SES CÉLÈBRES MARINS
QUI ONT PRÉCÉDÉ ET SUIVI JEAN-BART.

L'honneur parle, il suffit; ce sont là ses oracles.
RACINE.

5



H. Poirier, de Dunkerque, inv.t & direx.t

JEAN BART, fils de Neptune, indomptable héros!
La mort pour te saisir, attendit ton repos.

Déposé à la Bibliothèque Impériale, le 12 8.bre 1806.

COUP-D'ŒIL SUR DUNKERQUE.

Cette ville n'étoit, vers l'an 600, qu'un hameau où de pauvres pêcheurs [illegible] pour profiter du havre que la nature [illegible] formé*.

En 690 [illegible] le jeune [illegible] ce hameau : Philippe d'Alsace y attira un grand nombre d'habitants par les privilèges [illegible] accordés ; Charles-Quint [illegible] ges [illegible] rine en 1558 : le grand Condé la prit le [illegible] tobre 1646 ; elle fut reprise par les Espagnols

(* [illegible] [illegible] [illegible] guerre : [illegible] [illegible] oient les intrépides Dunkerquois [illegible] ; c'étoit de leur corps aussi [illegible] [illegible] des [illegible] [illegible] [illegible] regardé [illegible] une honte [illegible]



COUP-D'OEIL SUR DUNKERQUE.

Cette ville n'étoit, vers l'an 600, qu'un hameau où de pauvres pêcheurs vinrent s'établir pour profiter du havre que la nature y avoit formé*.

En 690 Bauduin le jeune fit entourer ce hameau : Philippe d'Alsace y attira un grand nombre d'habitants par les privileges qu'il leur accorda ; Charles-Quint augmenta ses privileges, et y établit un conseil souverain de marine en 1515 ; le grand Condé la prit le 7 octobre 1646 ; elle fut reprise par les Espagnols

(*) En général ce qu'on appelle pécheurs à Dunkerque est ce qu'en d'autres lieux on nomme marins, et ces marins étoient eux-mêmes armateurs de leur pêcherie en temps de guerre ; ils étoient la pépiniere d'où sortoient les braves gens de mer qui rendoient les intrépides Dunkerquois si terribles aux ennemis ; c'étoit de leur corps aussi qu'étoient tirés en temps de paix la plupart des capitaines des navires marchands. L'état de pêcheur est plus honorable à Dunkerque qu'en d'autres endroits, et aucun vrai Dunkerquois natif ne regarde comme une honte de descendre de ce

le 16 septembre 1652, après trente-neuf jours de siege soutenu par le comte d'Estrade. En 1658 M. le maréchal de Turenne ayant gagné la bataille des Dunes le 4 juin contre le prince de Condé et dom Juan d'Autriche, qui étoient accourus pour la secourir, cette ville, bloquée par mer par les Anglais, se rendit le 24 juin.

Louis XIV y entra le 26, et fit remettre la place aux Anglais suivant le traité.

En 1662 Louis XIV ayant retiré Dunkerque des mains des Anglais par la cession que Charles II lui en avoit faite pour une somme de cinq millions, cette place est depuis restée à la France.

Pendant le cours du dernier siecle Dunkerque fut sacrifiée deux fois aux besoins de la paix. En 1713 le traité d'Utrecht stipula que ses fortifications seroient rasées, son port com-

qu'on appelle une famille de pêcheurs, parceque ce sont les premieres et les plus anciennes familles de la ville. Comme l'observe l'abbé Raynal : « Tous ceux qui dans les siecles « passés se sont ennoblis, tous ceux qui s'ennobliront dans « les siecles à venir, ont prouvé et prouveront que le ciel « ouvre ces deux grandes voies à un très petit nombre « d'hommes, et qu'il est aussi facile d'avoir l'ame haute « sous un vêtement bourgeois, que l'ame basse sous un « cordon : le courage, la vertu, le génie, sont de toutes les « conditions ».

blé, ses écluses ruinées; les jetées qui s'avançoient dans la mer à l'entrée du port furent démolies jusque vers leur base : on fit des saignées dans les dunes qui servent de digues à la mer, et une partie de la plaine fut ensevelie pendant un siecle.

Le traité de 1763 confirma les clauses de celui d'Utrecht. Dunkerque avoit élevé quelques retranchements, le mouvement de la mer avoit de nouveau creusé l'entrée du canal qui lui reste : il fallut encore combler et démolir. Un commissaire anglais présida aux démolitions, et établit sa résidence dans la ville dont il détruisoit les murs.

Les Anglais assiégerent cette place en août 1793, et furent forcés d'en lever le siege le 8 septembre de la même année.

Il reste à dire un mot sur le population progressive de cette ville jusqu'en 1789.

Malgré tout ce que n'a pas rougi de dire à la tribune de la convention, le premier janvier 1795, *certain député*, chargé du rapport sur la suppression des franchises des ports de Baïonne, Dunkerque, et Marseille, « La franchise de « Dunkerque a *peu* contribué à l'accroissement « de ses habitants et de ses richesses », il est prouvé par l'histoire et par la notoriété publique que

la population de cette ville a augmenté de plus d'un tiers depuis 1662 qu'elle appartient à la France. En voici la preuve irrévocable, tirée de l'histoire de Dunkerque, pages 96, 104, 109, et 130 du tome II *in-fol.*, sur le dénombrement fidele et successif de cette ville. Qu'y trouvons-nous?

1° qu'en 1685 la population étoit de 10515 hab.
2° 1695 11325
3° 1696 12739
4° 1706 14274
5° 1789, suivant la notoriété publique, sa population étoit de plus de vingt-huit mille ames ; et, sans la suppression funeste de cette franchise, ses habitants seroient encore augmentés de plus d'un tiers : on peut citer pour preuve grand nombre de terrains vagues sur lesquels ont été construits quantité de maisons, de vastes magasins qui ont formé plusieurs nouvelles rues.

Au lieu qu'à présent, par l'effet de la déplorable suppression de la franchise, le port est désert, et *plus de cinq à six cents maisons sont abandonnées*, et bien d'autres sur le point de l'être, et la population est diminuée de plus d'un tiers !!!

Est-il de la dignité *d'un député* de dénaturer les objets pour se donner le plaisir de ruiner une ville? quelle étrange maniere de gouverner! *O cæcas hominum mentes!* Un auteur a eu raison de dire, « Gouverner à la tribune « est une folie, administrer à la tribune est « une sottise; cette distinction peut servir à « classer les hommes de la révolution; en n'oubliant pas cependant qu'on guérit les fous « et jamais les sots*. »

IMPORTANCE immémoriale de Dunkerque, et avantages inappréciables de sa position, privilege qu'elle doit à la nature, et non à une préférence injuste, à une aveugle prédilection.

L'importance de la ville et du port de Dunkerque a été reconnue de tous les temps; les souverains qui l'ont possédée en ont toujours fait l'objet principal de leurs vues politiques. Louis XIV l'avoit rendue une place de guerre du premier rang, que ses ennemis n'oserent jamais attaquer à force ouverte; et après l'avoir

(*) Voyez la note page 19 d'une brochure publiée le 13 septembre, 1801, intitulée *le Dix-huit Brumaire (ou le 9 novembre 1799) opposé au systême de la terreur.*

remise aux Anglais, en conséquence du traité du 3 novembre 1657, il chargea le comte d'Estrade, le plus habile négociateur de son temps, d'en faire l'acquisition à prix d'argent, ce qui lui réussit.

Ce port, qui étoit le seul que nous eussions alors sur la mer du nord, et le seul sur toutes les côtes de France jusqu'à Brest, où l'on pouvoit établir de grandes forces navales: dans des temps plus heureux l'exécution en sera possible; la nature y a pourvu en formant une rade sûre et protégée dans toutes ses parties par le port qui se trouve au centre, et par les batteries que l'on pourroit établir le long de la côte; elle a environ trois lieues de longueur et une demi-lieue de large, depuis l'ancien chenal de Mardick, qui est à une lieue à l'ouest de Dunkerque, jusqu'à la distance de deux lieues à l'est: elle est défendue par plusieurs bancs de sable qui conservent entre eux une distance égale vis-à-vis de la côte. Le banc qui en est le plus près se nomme Brack, et forme pour ainsi dire la rade; il y a quatre pieds d'eau sur ce banc à marée basse dans le temps des vives eaux; ainsi les vaisseaux ne peuvent le passer qu'aux heures de la marée haute, et même alors on ose rarement s'y hasarder. Le

passage à l'est est le plus commode. Au milieu de la rade, dans le flot, il y a environ neuf brasses d'eau ; le fond est très sabloneux.

Cette rade, située presque à la même hauteur que celle des dunes en Angleterre, mais qui lui est bien supérieure, semble placée exprès pour la balancer : sa position a cela de particulier qu'on ne peut pas parvenir à bloquer les vaisseaux qui y sont rassemblés ; l'expérience l'a prouvé sous le regne de Louis XIV, et encore dans la guerre de 1763. De sorte qu'une escadre de six vaisseaux de ligne et de quelques frégates, entretenue à Dunkerque, inquiéteroit fortement les Anglais, et les obligeroit à entretenir, au moins, trente vaisseaux pour les observer. Les armements en course auroient une protection assurée. On a compté dans la guerre pour la succession d'Espagne plus de cent soixante navires richement chargés, enlevés aux ennemis par les seuls armateurs de Dunkerque; et dans celle de 1763, où ils furent abandonnés à eux-mêmes, ils n'ont pas laissé d'enlever aux Anglais sept cent trois navires, qui ont produit plus de quinze millions.

La marine impériale est obligée de tirer du nord ses bois de construction, mâtures, fers,

brais, chanvres, et goudrons. La proximité de Dunkerque lui procure l'avantage de pouvoir approvisionner les arsenaux de ces matieres le plus promptement et avec le plus d'économie, et le moins de risques qu'il est possible : mais tous ces avantages s'évanouiroient, si le port de Dunkerque continuoit à rester dans l'état de nullité sous lequel il gémit depuis 1793; les Anglais alors resteroient seuls en possession de cette clef de la Manche ; et au moyen des escadres qu'ils pourroient entretenir dans la rade des Dunes en temps de guerre, n'ayant que ce point à garder, et sans crainte du côté du nord, ils seroient maîtres de la navigation dans ces parages. Celle du nord nous seroit donc totalement interdite, et en temps de paix elle ne seroit que précaire.

Au contraire ce port, rétabli dans ses forces défensives et dans ses avantages commerciaux, servira en tous temps à en imposer à l'Angleterre, à maintenir la navigation française dans la Manche et dans la mer du nord, à former et conserver des liaisons avec les puissances maritimes de cette partie de l'Océan, ou à les inquiéter lorsqu'elles ne seront pas alliées de la France en troublant leur commerce en général, et surtout leur pêche qui est très abondante.

Un des articles essentiels encore à considérer, c'est que Dunkerque est un point d'où la France pourra toujours inquiéter l'Angleterre et s'opposer à la réunion, et à la jonction de ses forces, avec celles des autres puissances maritimes du nord contre elle.

Si l'entiere jouissance du port de Dunkerque doit procurer de grands avantages à la France pendant la guerre, elle n'est pas moins importante pendant la paix; c'est ce que Louis XIV n'a jamais perdu de vue. Lorsqu'il voulut faire revivre le commerce dans ses états, ce port lui parut le plus propre à répondre à ses vues, tant par la bonté de sa rade, que par sa situation à l'entrée de la mer du nord, et à portée des nations commerçantes. Il voulut que cette ville servit de canal au commerce intérieur de son royaume, et qu'elle devint un entrepôt général de toutes les marchandises étrangeres, utiles au commerce et nécessaires aux manufactures; il voulut que ses sujets trouvassent dans cette ville tout ce que l'industrie des Hollandais les avoit accoutumé à aller chercher chez cette nation; enfin il voulut en faire l'émule et la rivale d'Amsterdam.

Pour y parvenir, ce monarque, non seulement mit son port dans le meilleur état pos-

sible, mais encore il répandit ses graces et ses bienfaits sur les commerçants ; il les invita de toutes parts, en les honorant d'une protection spéciale, et il accorda à Dunkerque par des lettres-patentes, en 1662, une franchise illimitée.

Tout réussissoit au gré des desirs de ce grand roi; le commerce étoit florissant, la population nombreuse, et la navigation étoit étendue chez toutes les nations de l'Europe, lorsque la France fut forcée, en 1713, de renoncer au port de Dunkerque. Cependant un évènement extraordinaire le lui fit recouvrer en 1720; peu-à-peu l'intrie des habitants le rendit navigable, et à force de travaux ils parvinrent à en tirer quelque parti.

Les dangers d'un port en si mauvais état, les pertes qu'ils avoient essuyées, les dépenses auxquelles il leur a fallu fournir, rien n'a pu les décourager. Il semble que la nature ait donné aux Dunkerquois un caractere analogue au lieu qu'ils habitent, aux améliorations dont il est susceptible. Après avoir surmonté nombre de difficultés, leur commerce avoit repris une certaine vigueur ; on peut en juger par le détail de ses différentes branches les plus intéressantes.

La pêche tenoit le premier rang; c'est elle qui forme, qui exerce, qui multiplie la classe des matelots, ces hommes si essentiels à l'état! La pêche du hareng étoit très considérable à Dunkerque; c'étoit le seul port qui faisoit celle de la morue à la maniere des Hollandais; elle lui étoit même devenue supérieure, soit parceque le sel de France est moins corrosif que celui d'Espagne, dont les Hollandais font usage, soit qu'on y apporte plus de précautions : on y faisoit aussi la pêche du poisson frais toute l'année.

Dunkerque faisoit tous les ans des armements nombreux pour nos colonies; ce qui procuroit une exportation considérable de toutes sortes d'objets de manufactures et de denrées du royaume; les retours se faisoient en productions de ces colonies, dont au moins les trois quarts passoient à l'étranger, et dont la plus forte partie du produit conséquemment rentroit en especes.

Le commerce de vins, eau-de-vie, indigo, café, baptistes, etc., que Dunkerque faisoit avec l'Angleterre, étoit un objet immense, sans compter la quantité d'eau-de-vie, de thé, et de vins, qui passoit en contrebande sur les côtes de ce royaume.

Le commerce avec les puissances du nord y étoit considérable et susceptible d'accroissement. Le port de Dunkerque étoit un débouché essentiel pour les productions de nos colonies, telles que sucre, café, indigo, et coton; et comme les marchandises en retour sont d'un grand encombrement, la navigation y gagnoit beaucoup par la quantité de bâtiments et de marins qui étoient employés.

Tels sont les avantages qu'en général la France peut constamment obtenir de Dunkerque, pour la politique, le commerce, la navigation, et l'agriculture.

Habitants des départements du nord, du Pas-de-Calais, et de la Somme, vous avez à reproduire courageusement, et à publier les avantages qui résulteroient pour votre commerce, votre industrie, et pour votre population, de la restitution de la franchise de Dunkerque, qui lui a été enlevée en 1793; franchise qui est autant votre patrimoine que celui des habitants de cette ville si importante!

Célebres Marins de Dunkerque, depuis 1405 *jusqu'en* 1709.

En 1405.

Le plus ancien armateur dont parle l'histoire de Dunkerque est *Jean Gaultier*, qui, réuni à plusieurs autres armateurs, alla combattre les Anglais qui ravageoient l'isle de Cazant, et qui avec quarante hommes d'équipage enleva le plus fort vaisseau ennemi à l'entrée de la Tamise, et le conduisit à Dunkerque.

1587.

Mort de *Charles Dauwere*. Il parvint au grade de capitaine de la marine espagnole. Son fils, qui suivit ses traces, parvint au même grade, et commanda souvent des escadres avec lesquelles il détruisoit le commerce des ennemis.

1622.

Mort héroïque de *Jean Jacobsen*, capitaine de vaisseau, qui se battit seul contre 9 vaisseaux de guerre hollandois, en coula un à fond; et après treize heures de combat, n'ayant plus que dix à douze hommes d'équipage de cent quatre-vingts, et plus de cinquante ennemis sur son vaisseau, fit mettre le feu aux poudres, et en-

dommagea plusieurs ennemis par l'explosion du sien*.

1624.

Michel Colaert parvint par sa bravoure au grade de vice-amiral.

1633.

Mort de *Michel Jacobsen*, vice-amiral; sa bravoure et son expérience l'ont fait surnommer par les nations ennemies le *Renard de la mer.*

1636.

Mort d'*Antoine Colaert*, vice-amiral qui vainquit et fit prisonnier l'amiral hollandais *Houtebeen*, malgré sa supériorité.

1637.

Mort de *Jacques Colaert*, le plus grand homme de mer de son temps, et qui parvint par ses belles actions au grade d'amiral des armées navales espagnoles.

1639.

Michel Dorne, vice-amiral qui combattit plusieurs fois l'amiral hollandais *Tromp.*

(*) Voyez ci-après le premier Extrait de l'histoire de Dunkerque, page 84.

1641.

Le 4 juin, mort du vice-amiral *Mathieu Rombout*, forcé par des ordres du roi, et contre son avis, de s'exposer contre des forces trop supérieures, il perdit la vie dans ce combat mémorable, et fut extraordinairement regretté.

1642.

Jose Pieters, vice-amiral; par ses actions éclatantes il obtint des faveurs du roi pour toute sa famille. Il fut, ainsi que son fils, décoré des ordres. Ses filles furent dotées par le roi.

1707.

Mathieu Dewulf, brave capitaine, gratifié d'une épée par Louis XIV *. On le surnommoit le *Loup de la mer*, parceque *wulf* en flamand veut dire *loup*.

1709.

Pierre Frearert, intrépide corsaire qui, entouré de cinq vaisseaux de guerre ennemis, dont le moindre étoit plus fort que lui, soutint un combat de onze heures, et les maltraita au point qu'il leur échappa *.

(*) Voyez le second extrait ci-après, page 94.

(*) Voyez le troisieme Extrait ci-après, page 97.

Faur, capitaine de frégate, commanda plusieurs escadres, armées par le commerce de Dunkerque.

Cornille Bart, fils de Jean-Bart, marcha glorieusement sur les traces de son pere, en servant avec honneur depuis 1688 jusque pendant la guerre de 1744. Il reçut en récompense de ses services le grade de vice-amiral de France, et fut grand'croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Une particularité qui existe dans les services de M. *Bart* fils, c'est qu'il s'est trouvé à dix-neuf abordages; savoir, onze dans lesquels il accompagnoit son pere, et huit depuis sa mort. L'histoire ne fournit aucun exemple d'un semblable fait, qui ne peut que prouver le courage héroïque de M. *Bart* fils.

Il a laissé un fils; c'étoit un officier de mérite, ancien gouverneur de l'isle de Saint-Domingue; il s'est retiré du service de mer avec le grade honorable de chef d'escadre.

Le courage intrépide des *Jean-Bart* a toujours servi de modele aux braves Dunkerquois; il s'est perpétué chez eux d'âge en âge.

Jean-Louis Bart, idem, petit-fils de Jean-Bart.

François Bart, idem, petit-neveu de Jean-Bart.

Depuis 1709 *à* 1807, *par ordre alphabétique.*

Altazin.	Kock.
Baeteman.	Larmus.
Bart (André).	Leblanques.
Basmaison.	Leborgne.
Blanckeman.	Ledez.
Brisson.	Leduc.
Buddaert.	Lefranc.
Canon.	Lemel.
Cardon (Antoine).	L'Hermite.
Castagnier.	L'Hermite fils*.
Delattre.	Lyon.
Delille.	Meyne.
Dumanoir.	Mille.
Falquenier.	Morel.
Gerard.	Perre.
Glason.	Poulain.
Haussois.	Pour.
Juin.	Rainschote.

(*) Aujourd'hui capitaine de vaisseau, membre de la Légion d'honneur, commandant le vaisseau le Génois.

Rose.	Vancastre.
Royer*.	Vandenbussche.
Saus.	Vanstable.
Simoens.	Vermeere.
Stappe.	Wormhout.
Thurot*.	etc., etc.

Premier extrait du livre IV *du premier volume* in-fol. *de l'Histoire de Dunkerque par Faulconnier*, page 125.

ANNÉE 1622.

Les Dunkerquois envoyerent plusieurs de leurs navires en course sur les ennemis de l'Espagne; ce qui donna lieu à diverses belles actions: mais il n'y en eut point d'aussi éclatante et de si digne d'une éternelle mémoire que celle de *Jean Jacobsen* de Dunkerque. Sans altérer la vérité, nous nous étendrons sur un fait si héroïque, et nous en rapporterons toutes les circonstances, afin de faire voir ce que peut

(*) Voyez ci-après la notice qui le concerne, premiere des pieces justificatives, page 103.

(*) Voyez *idem*, la seconde de ces mêmes pieces, p. 107.

exécuter un homme lorsqu'il est doué d'un véritable courage. Cependant il me semble qu'il est à-propos pour ôter tout soupçon au lecteur qu'on lui en impose, de ne rien dire par nous-mêmes dans cette relation ; mais seulement de mettre ici deux dépositions de deux Dunkerquois qui échapperent dans cette occasion, et qui furent faites devant le magistrat en 1623, lorsque ces deux personnes furent sorties de leur prison. Ces dépositions disent jusqu'aux moindres particularités de cette rencontre ; ainsi, sans nous arrêter davantage, voici comme elles sont conçues :

Nous, bourgmestre et échevins de la ville de Dunkerque, savoir faisons que cejourd'hui date des présentes est comparu devant nous en personne *Cornille Jacobsen*, âgé de seize ans, bourgeois natif de cette ville; lequel comparant pour donner témoignage de la vérité, en étant requis, après serment solemnel prêté entre nos mains, à la requisition de demoiselle *Marie Mullweaert*, veuve de *Jean Jacobsen*, ci-devant capitaine du vaisseau de guerre nommé le Saint-Vincent, au service de S. M. Catholique; déclare, certifie, et atteste être véritable que ledit sieur

Jean Jacobsen, en qualité de capitaine dudit vaisseau, ayant cent quatre-vingts hommes d'équipage, du nombre desquels étoit le déposant en qualité de matelot, est sorti du port d'Ostende le deuxieme du mois d'octobre, mil-six-cent-vingt-deux, vers les onze heures du soir, suivi de deux autres navires de guerre au au service de Sadite Majesté, l'un commandé par le capitaine *Pedro de la Plesa*, et qui étoit l'amiral, et l'autre par le capitaine *Juan Garcia.* Après avoir fait route pendant quelques heures, le vaisseau de *Jean Jacobsen* fut poursuivi, et enfin environné par neuf vaisseaux de guerre hollandais qui gardoient le port, et qui le canonnerent avec beaucoup de furie, sans que ses deux camarades se missent en devoir de le secourir; au contraire ils forcerent de voile, et mirent le cap à l'est pour se dérober à la poursuite des ennemis. *Jean Jacobsen* se voyant si lâchement abandonné, et réduit à se défendre seul contre tant de navires, ne perdit point le jugement dans un danger si évident, il se résolut au combat; et le sabre à la main, il fit mettre son équipage en ordre, ordonnant à chacun de remplir le devoir de sa charge, et les encourageant à sacrifier leur vie

pour le service de Dieu et du roi; ils lui promirent tous de se battre jusqu'au dernier soupir. Les voyant dans cette résolution, il fit virer de bord, et chassant sur les vaisseaux hollandais, il leur donna ses deux bordées; ensuite il aborda celui qui se trouva le plus proche de lui et qui étoit monté par M. *Cleuter*, qui coula à fond après quelques moments de résistance. Les huit autres, au désespoir de la perte de ce navire, redoublerent leur feu d'une maniere si terrible qu'ils désagréerent entièrement le Saint-Vincent, et mirent hors de combat plus de la moitié de son monde. Cela ne fut pas capable d'intimider *Jean Jacobsen* qui étoit toujours sur la dunette. Il excita les hommes qui lui restoient à ne se point rendre, en les faisant ressouvenir de la promesse qu'ils lui avoient faite; ils lui répondirent qu'ils exécuteroient ce qu'ils avoient promis. Ravi de ces paroles, il cria de toutes ses forces aux Hollandais qu'ils eussent à l'aborder s'ils avoient du courage; à quoi ils répondirent qu'ils ne le feroient que trop tôt pour lui. Il y avoit cependant treize heures que le combat duroit toujours avec une égale vigueur. *Jean Jacobsen* ne voyoit presque plus d'hommes sur son pont; son vaisseau,

dont le derriere étoit tout brisé de coups de canon, se trouvoit à moitié plein d'eau; cela lui fit prévoir qu'il alloit tomber entre les mains de ses ennemis. Pour l'éviter, il commanda qu'on eut à mettre le feu aux poudres; ce qui ayant été entendu par les Hollandais, ils lui promirent bon quartier s'il vouloit se rendre: ce que notre capitaine refusa, en disant que le feu étoit le seul quartier qu'il demandoit, et qu'il aimoit beaucoup mieux mourir généreusement que de se soumettre à des rebelles. Ceux-ci, sachant cette résolution, l'aborderent de tous côtés avec un feu et des cris effroyables. La fermeté de notre capitaine, qui aimoit mieux périr que de se rendre, et qui étoit sur le point de faire sauter son vaisseau, et d'un autre côté l'espérance d'un bon quartier que promettoit *Moi-Lambert*, amiral des Hollandais, déterminerent trente-deux hommes, et moi déposant, à nous jeter sur le bord des ennemis; ce que nous fîmes sur les deux heures après midi, savoir vingt-cinq sur un navire, et huit dans un autre.

Jean Jacobsen resta ainsi dans le sien, avec seulement dix ou douze hommes qui voulurent mourir avec lui, et avec lesquels il se défendit

avec une bravoure qui est plus facile d'imaginer que de dépeindre. Le sang-froid qui ne l'avoit pas abandonné jusqu'alors, ne l'abandonna point encore; il attaqua avec ses compagnons, le sabre à la main, les Hollandois qui s'étoient jetés dans son navire en grand nombre, et en fit un terrible carnage; mais enfin, blessé et accablé de lassitude et d'ennuis, et n'ayant plus à ses côtés que trois ou quatre hommes, il dit, le plus haut qu'il put, à quelques uns de ses gens qu'il apperçut sur le bord des ennemis, les paroles suivantes: *Mes amis, si quelqu'un d'entre vous échappe, et qu'il retourne un jour à Dunkerque, qu'il dise à nos compatriotes comment nous nous sommes défendus, et que nous avons généreusement répandu notre sang pour la cause de Dieu et du Roi.* Après ces mots, voyant plus de cinquante hommes ennemis dans son vaisseau, il mit le feu aux poudres, et sauta avec eux. Le fracas que fit son navire en sautant fut si grand, qu'un de ceux des Hollandais en fut tout délâbré; et un de ses canons de fonte ayant tombé dans un autre, le pensa couler à fond, et lui tua et blessa quelques hommes. Le déposant susdit nous a encore assuré qu'il avoit entendu

dire plusieurs fois à *Moi-Lambert* qu'il étoit impossible de jamais trouver un capitaine égal en valeur à *Jean Jacobsen*, et que le roi d'Espagne avoit perdu par sa mort un de ses meilleurs sujets; que les Hollandais avoient eu plus de quatre cents hommes tués dans le combat, deux de leurs navires coulés à fond, et les autres en très méchant état. Cet amiral ajoutoit que si les Espagnols n'avoient point abandonné le Dunkerquois, les navires hollandais auroient eu de la peine à se retirer de leurs mains. Le déposant dit encore que tous ceux qui s'étoient rendus furent pendus malgré la promesse qu'on leur avoit faite, à la réserve de lui et d'un autre jeune garçon qui étoit encore dans les prisons de Rotterdam, à qui le peu d'âge aussi-bien qu'à lui avoit sauvé la vie. La susdite damoiselle veuve de *Jean Jacobsen*, nous ayant requis de lui donner la présente attestation, nous la lui avons accordée pour s'en servir comme de raison. Fait le 26 de janvier 1623.

Le trentieme de mai mil-six-cent-vingt-trois, *Gaspard Bart*, fils d'*Antoine*, jeune homme bourgeois de cette ville, d'age compétent pour donner témoignage de la vérité, comparut de-

vant les Bourg-mestre et Echevins de Dunkerque; lequel ayant fait le serment, a été ouï et examiné sur les contenus de l'attestation de *Cornille Jacobsen*, à la requision de la veuve dudit capitaine *Jean Jacobsen*, a déclaré sur serment, après que lecture lui a été faite de ladite attestation, qu'elle est véritable en tous ses points; si ne n'est qu'il croit qu'au lieu de cent quatre-vingts hommes, il n'y avoit que cent quarante ou cent cinquante hommes sur le vaisseau dudit capitaine: il ajoute que tous ses cordages et ses voiles furent brûlés par le feu des ennemis, et qu'étant tout en pieces par leurs canons, après qu'une partie des matelots se fut retirée parmi les Hollandais, sur l'assurance d'avoir bon quartier, vers les quatre heures après midi, un jeune homme d'Anvers qui naviguoit ordinairement aux Indes, et qui s'étoit toujours tenu avec lui déposant auprès du capitaine, mit par son ordre le feu aux poudres; ce qui fit sauter le déposant avec plus de soixante hollandais, et enfin tous ceux qui se trouverent sur le Saint-Vincent; qu'il se vit dans la mer avec une partie du corps et la joue droite brûlées, dont il porte encore les marques, que nous avons vues et visitées; et quoi-

qu'il ne sut pas nager, il ne laissa pas de se débattre si bien, qu'il attrapa une planche de son vaisseau qui flottoit en pieces sur la mer; qu'un matelot d'un des navires hollandais l'ayant apperçu, lui avoit jeté une corde dont il s'était saisi; mais que la peau de ses mains brûlée s'y étant attachée, lui avoit causé une si grande douleur, qu'il fut contraint de prendre la corde avec ses dents, et que de cette maniere il fut enlevé presque jusque dans le bord; mais qu'un vaisseau ayant rasé celui où il étoit prêt d'entrer, la crainte d'être écrasé lui avoit fait lâcher prise, et retomber dans l'eau; que ce navire s'étant écarté, il avoit repris la corde avec les dents, et avoit ainsi été tiré dans le vaisseau hollandais, où il n'avoit trouvé que l'écrivain, les chirurgiens, et quelques matelots, le reste ayant été tué dans le combat. Et comme nous avons interrogé le déposant sur ce qu'il n'avoit pas été pendu avec les autres, il nous a répondu que ç'avoit été par l'intercession du chirurgien qui l'avoit pansé de ses plaies, et de beaucoup d'autres personnes auxquelles sa jeunesse avoit fait pitié; qu'il a depuis, comme on sait, été changé avec un Hollandais qui étoit dans les prisons de Dunkerque, etc.

Voilà quelle fut la fin de ce vaillant capitaine, qui vit encore dans la mémoire des vrais Dunkerquois! sa perte, loin de les intimider, sembla augmenter leur courage par le desir qu'ils eurent de le venger.

Pour réprimer la cruauté des Hollandais envers de si braves gens, on choisit parmi les prisonniers qui étoient à Dunkerque tous les principaux, que l'on pendit au nombre de plus de trente; ensuite chacun arma, à l'envi les uns des autres, plusieurs navires qui furent chercher leur revanche des Hollandois : il y en eut entre autres deux qui obtinrent du roi d'Espagne des commissions pour des armements considérables, c'étoient les deux *Vandewalle* pere et fils, chevaliers de l'ordre du Christ, gentilshommes de la maison du roi, et seigneurs de Zuyt-Côte.

Ils firent eux seuls équiper dix-huit vaisseaux, qui s'étant joints aux navires de quelques particuliers, causerent de si grands dommages aux Hollandais, que ce seroit pousser à bout la patience du lecteur que d'en faire ici le détail. Nous nous contenterons de dire que dans l'epace de peu d'années les Dunkerquois prirent plus de six cents bâtiments, tant sur les Hollandais que sur les autres ennemis

de l'Espagne, parmi lesquels il se trouva six navires de guerre, et six pataches, qu'on nomme en flamand *iachten*. On remarque enfin que des seules prises que firent quatre des vaisseaux de *Vandewalle*, le dixieme qui en revenoit au roi d'Espagne, montoit à plus de cent mille florins.

Second extrait du livre IX, *tome* II, in-fol., *de l'Histoire de Dunkerque*, page 145, *par le même.*

ANNÉE 1707.

Le capitaine *Mathieu Dewulf*, commandant la frégate le Barentin, montée de vingt-six canons et de cent soixante-dix hommes d'équipage, à une heure après minuit apperçut un navire au vent à lui, faisant route pour la Manche, il le chassa, et l'ayant atteint, il lui tira deux coups de canon pour le faire amener; ce que n'ayant voulu faire, *Dewulf* approcha assez près pour lui demander d'où étoit le navire. *Martin Laurensen*, capitaine de ce corsaire de Flessingue, lui dit d'un ton ferme, *Et vous, d'où venez-vous?* — *Dewulf* ayant répondu qu'il étoit de Dunkerque, le vaisseau chassé lui

donna toute sa bordée; ce qui fit connoître à *Dewulf* qu'il avoit affaire à un ennemi. Il l'aborda aussitôt: mais le Flessinguois ayant brassé ses voiles au vent, le navire recula; au contraire celui de *Dewulf*, qui avoit trop d'air, avança; en sorte qu'il fut contraint de déborder, laissant un de ses matelots à bord de son ennemi; lequel étant passé dans la hune de devant pour jeter des grenades, étoit sauté dans la même hune du Flessinguois, qui lui fit quartier à cause de sa bravoure, et pour savoir quel étoit le vaisseau qui l'avoit abordé. Etant informé que le Barentin n'étoit pas si fort que le sien, et que son artillerie et son équipage étoient de moindre force que ceux de sa frégate, il se prépara au combat, exhorta ses matelots à bien soutenir l'honneur de la Zélande, et fit clouer les écoutilles. De l'autre côté le capitaine *Dewulf*, qui avoit reconnu à la lueur du feu du canon que le vaisseau qu'il avoit attaqué étoit un corsaire pris sur les Dunkerquois, appelé *le Comte de Toulouse*, bien supérieur à sa frégate, eut encore plus d'envie de le joindre. Il fit donner de l'eau-de-vie à son équipage, et sut si bien l'animer, qu'il le trouva disposé à tout.

Dewulf, ravi de se voir si bien secondé, garda son ennemi à vue autant qu'il le put toute la nuit, et dès que le jour parut, il fut à lui, et l'ayant longé, il lui donna sa bordée si à-propos, qu'il lui mit plusieurs hommes hors de combat. Le Zélandais tira la sienne avec moins d'effet; et les deux navires étant abordés, furent attachés ensemble par-derriere et par-devant sans se pouvoir défaire. Environ cent cinquante hommes du Barentin sauterent dans le bord du Zélandais, lesquels ayant fait main-basse sur tout ce qui se présenta devant eux avec piques, grenades, pistolets, sabres, et haches, pendant que la mousqueterie jouoit d'un autre côté, le carnage fut des plus grands, et les cinquante hommes se rendirent maîtres du gaillard d'arriere.

Le capitaine *Dewulf* voyant que l'ennemi ne se rendoit pas après un horloge d'action, envoya encore soixante hommes à l'abordage pour renforcer les premiers qui y étoient; les uns et les autres attaquerent si vivement les ennemis, qu'ils les obligerent enfin à demander quartier après un autre horloge de combat: en sorte que ces deux bateaux se battirent deux grandes horloges avec une bravoure surprenante de part

et d'autre, le Zélandais ayant plus de soixante-dix hommes tant tués que blessés. Cette action parut si belle, qu'on en fit un récit au roi, à qui on fit connoître en même temps que le capitaine *Devvulf* avoit donné d'autres marques de sa valeur, et conduit dans le port de Dunkerque plusieurs vaisseaux de guerre qu'il avoit pris, beaucoup plus forts que celui qu'il montoit. Il revint ici avec sa prise le 20 octobre; et peu de jours après le roi lui envoya une épée pour lui faire connoître combien sa valeur et ses services lui étoient agréables.

Troisieme et dernier extrait du livre IX *de la même histoire*, page 154.

ANNÉE 1709.

Le capitaine *Pierre Freraert,* succédant au capitaine *Devvulf* qui commandoit le corsaire *le Barentin* de 28 canons, 4 pierriers, et 180 hommes d'équipage, étant parti de la rade de Dunkerque le 15 mars pour faire la course, après avoir fait plusieurs prises et rançons, se trouva le 12 mai à la hauteur de West Cappel, à une heure après minuit, pris d'un temps calme et au milieu de cinq corsaires fles-

singuois, un de 44 pieces de 36, et deux de 38 canons; *Freraert,* se voyant en quelque maniere hors d'espoir de pouvoir échapper, appela tout son équipage, et leur faisant voir le péril dans lequel ils étoient, il les exhorta à vaincre ou mourir, plutôt que de ne pas ramener leur frégate à Dunkerque. Enfin, qu'il y alloit de leur gloire, et que s'ils vouloient le seconder, il se faisoit fort de les tirer du péril, leur promettant de plus, que s'ils étoient assez heureux pour se tirer d'intrigue, quoiqu'ils eussent encore trois semaines à achever de leur course, il les tiendroit quittes de ce temps, et qu'ils iroient désarmer à Dunkerque.

L'équipage, qui n'envisageoit que l'avantage de finir le voyage pour aller recevoir de l'argent par un autre engagement, répondit qu'il étoit prèt à faire tout ce que le capitaine voudroit. *Freraert* leur fit après cela distribuer de l'eau-de-vie suivant l'usage de la mer, se prépara à la défense, et fit mettre à cet effet dix à douze balles de laine, qu'il avoit enlevées d'une prise qu'il avoit faite, dans les hautbans et sur les vibords, pour metre son équipage à l'abri de la mousqueterie. Pendant cet intervale les cinq corsaires ennemis s'approcherent, et le serre-

rent de maniere qu'il ne pouvoit s'enfuir. Ils lui crierent, avec un porte-voix, qu'il eût à se rendre, et qu'il ne pouvoit leur échapper. Cela ne put ébranler *Freraert* de la résolution qu'il avoit prise de se sauver. Il fit charger ses canons, et donna ses bordées si à propos à tous les vaisseaux qui l'approchoient, qu'aucun n'osa venir à l'abordage. Ils le canonnerent de telle force, qu'à peine lui laissoient-ils le temps de charger ses canons, et cela depuis une heure après minuit jusqu'à 11 heures du matin, toujours à portée de la voix du vaisseau ennemi de 44 pieces, dans lequel il y avoit six matelots du capitaine *Freraert*, qui avoient été pris dans un vaisseau par un flessinguois.

Le capitaine du navire de 44 pieces dit à ces six matelots :

Votre capitaine est-il fou de se vouloir défendre contre nous cinq? Il sacrifie mal-à-propos ceux de son équipage qui sont des Césars, par la manœuvre qu'ils font: mais je lui promets que dès qu'il sera pris, je le ferai pendre à la vergue de son vaisseau, pour lui apprendre à ne pas sacrifier comme il le fait des braves gens mal-à-propos; car, à moins d'un miracle, il ne peut échapper.

Cependant *Freraert* de son côté exhortoit toujours ses braves Dunkerquois à une vigoureuse défense. Il voyoit que les Flessinguois n'en vouloient pas venir à un abordage, qu'ils ne cherchoient qu'à le couler bas à coup de canon, et qu'il ne pouvoit sortir de ce danger qu'en passant sous le canon du bâtiment ennemi de quarante-quatre pieces. Il fut donc droit à lui, feignant de le vouloir aborder, et lui ayant donné sa bordée, il lui rompit son mât d'hune, son mât de perroquet, et plusieurs manœuvres, ce qui le mit hors d'état de lui donner chasse. Trois autres firent ce qu'ils purent pour l'atteindre à force de voiles, et le chasserent jusque dans les bancs, où il trouva sa sûreté. Il entra à Dunkerque le 13; et il désarma, ainsi qu'il l'avoit promis à son équipage, n'ayant eu heureusement dans cette action si vive et si longue qu'un homme tué et cinq blessés: les balles de laine, dans lesquelles on trouva une infinité de balles de mousquet, avoient fort à-propos préservé l'équipage.

PIECES
JUSTIFICATIVES.



PIECES

JUSTIFICATIVES.

I. *Sur le brave* Royer *de Dunkerque, dans la guerre de* 1778.

Il n'est plus, il ne reviendra jamais ce temps où un ministre courboit sa gloire et soumettoit sa sagesse au joug du préjugé de la naissance et des titres; *l'honneur de les mériter vaut encore bien mieux que l'héritage*. Sartine osa défendre à un historien de consacrer le nom d'un brave dans les annales immortelles des grands jours de notre marine!..... Sage Sartine! ta grande ame a dû en gémir; et cependant ce ministre, si justement respecté, et dont le nom nous sera toujours cher, Sartine, ministre de la marine, par une lettre du 12 juin 1780, adressée à M. Graincourt a ordonné que le nom du brave

(*) Estimable auteur du Recueil des Hommes illustres de la marine française, leurs actions mémorables, et leurs portraits, imprimé en 1779, suivi d'une table alphabétique de

Jean-Baptiste Royer ne fût pas célébré, ne fût pas consacré dans l'Histoire des Hommes illustres de la marine française. M. de Graincourt dut obéir, et les braves en ont été profondément révoltés.

Voici littéralement le passage que cet auteur fut contraint de supprimer, *quoique déja imprimé*, et qu'il a bien voulu me communiquer :

« Je ne crois pas sortir de mon sujet en jetant « quelques fleurs sur la tombe d'un de ces gé« néreux Dunkerquois que le sort des armes a « enlevé trop tôt à la gloire et aux bienfaits du « roi qui sembloient l'avoir dévancé; je parle « du capitaine *Jean-Baptiste Royer*, que ses « propres compatriotes nommoient *le brave* « *Royer*.

« Quoiqu'il ait été moissonné à l'entrée de sa « carriere, et que le peu d'occasions qu'il a eu « de se montrer depuis le commencement de la « guerre ne lui ait pas procuré l'avantage de se « trouver à des affaires bien importantes, il a « donné tant de preuves de conduite, de sang-

trois cent vingt-neuf marins, dont les principales actions sont rapportées dans cet ouvrage.

« froid, et d'intrépidité dans le commandement
« de quelques corsaires, avec lesquels il a exé-
« cuté des entreprises au-dessus de ses forces,
« qu'il y avoit lieu de se flatter qu'il égaleroit le
« chevalier Bart; c'étoit en effet tous ses desirs.
« On peut en juger par la réponse qu'il fit la
« veille de son dernier voyage à un ancien mili-
« taire qui, en lui montrant le portrait de Jean-
« Bart, lui souhaita de l'égaler: *Toute mon am-*
« *bition*, dit Royer, *est d'imiter un si bel exem-*
« *ple, et faire honneur à ma patrie!*

« M. Sartine, ministre de la marine, qui sait
« si bien connoître les hommes et les mettre à
« leur place; et entretenir l'émulation par l'ai-
« guillon de la gloire, tout puissant sur les
« Français, avoit rendu compte au roi de ses
« actions glorieuses, et sa majesté avoit déja
« honoré notre brave marin d'une épée. Lors-
« qu'il se trouva à Versailles, dans la galerie,
« sur le passage de sa majesté, le roi, qui en
« fut prévenu, daigna jeter sur *Royer* un de
« ces regards qui font les héros; et ce capi-
« taine, enflammé de cet honneur, dit sur-
« le-champ à quelqu'un qui l'accompagnoit:
« *J'aurois versé mon sang pour le roi, à présent*

« *que j'ai vu le visage de sa majesté, jugez de*
« *ce que je ferai** !

« Sa réputation étoit si bien établie, que ce « qu'il y a de plus illustre dans l'état avoit for« mé un armement de trois frégates corsaires, « dont on lui avoit donné le commandement. « Les commencements de sa croisiere avoient « été heureux ; mais le 30 avril 1780, ayant « fait rencontre de quatre frégates ennemies « supérieures en forces, Royer, qui ne con« noissoit ni la crainte, ni le danger, n'hésita « pas à les attaquer; et comme il se préparoit à « aborder la plus forte, il reçut plusieurs coups « de feu, entre autres un coup de pierrier qui « lui fracassa la cuisse, et il est mort deux « jours après de cette blessure.

« Ses frégates sont rentrées à Dunkerque, et « toute la ville a assisté en pleurant à son con« voi, témoignage honorable de l'estime que « faisoient de ce brave des braves ses compa« triotes.

« Il joignoit à ses qualités militaires autant « de douceur et d'honnêteté que de véritable « modestie. »

(*) Je tiens ce fait de la personne à laquelle il a tenu ce langage.

II. *Anecdode sur le capitaine* Thurot.

En octobre 1760, on confia au capitaine *Thurot* cinq frégates pour aller faire une descente en Irlande. Le capitaine Elliot l'ayant atteint avec une flotte anglaise, le combat fut engagé, et le capitaine *Thurot* y fut tué au milieu de la carriere de sa vie, et au commencement de celle de ses exploits. Il n'avoit que trente-cinq ans. Il commença par être mousse, et devint fameux armateur français. Ses talents naturels se développerent dans l'école de l'adversité. Pendant la guerre de 1740 il servit en qualité de garçon chirurgien sur les armements en course de Dunkerque, et fut fait prisonnier. Le maréchal de Belle-Isle se trouva en ce temps-là en Angleterre; *Thurot*, à qui on laissoit apparemment une certaine liberté, fit son possible pour se cacher dans le yacht, qui devoit reconduire ce seigneur en France; mais il fut découvert. Ne pouvant s'embarquer avec le maréchal, il forma sur-le-champ le projet de passer la mer dans un bateau. Il en voit un qui n'étoit gardé de personne; il s'en empare, s'éloigne du port, sans autre guide

que lui-même, et arrive heureusement à Calais. Le bruit de cette aventure parvint au maréchal de Belle-Isle, qui se déclara dès-lors son protecteur. Intelligence, activité, prudence, courage, fermeté, amour de la patrie, voilà les qualités qui distinguerent ce brave marin. Lorsqu'il perdit la vie, il étoit déja descendu en Irlande, et y avoit eu des succès que l'approche de la flotte anglaise l'obligea d'interrompre. (*Extrait du Recueil historique et chronologique des faits mémorables de la marine*, tome II, page 491).

III. *Extrait des Idées de Doléance de Dunkerque, publiées par* M. Poirier, *avocat en parlement, le* 23 *mars* 1789.

ARTICLE IX.

Maison de repos pour les marins natifs de Dunkerque, âgés, infirmes, ou indigents.

Ce soulagement recommandable, qui auroit dû depuis long-temps exciter la bienfaisance des chefs d'administration de la ville, produira le meilleur effet, et animera le marin qui se sera dévoué pour le service de l'état, ou celui du commerce.

X.

L'entretien de cinquante ou cent marins, tirés annuellement de l'hôpital général de la charité de Dunkerque pour composer la classe des marins de réserve pour le service de l'état.

Ce seul établissement ne péche que parcequ'il n'est pas assez grand en raison de la population. On se flatte que ses administrateurs voudront bien dans ces circonstances indiquer la quantité qu'on pourroit extraire de cet établissement par chaque année, pour en faire des marins, et donner à ces infortunés un état lucratif et profitable. Le respect de Dunkerque pour la mémoire du célebre *Jean-Bart**, qui se glorifie avec fondement de lui avoir donné

(*) Au milieu de l'emplacement destiné pour la maison de repos des généreux marins, élevez-y, mes chers concitoyens, la statue de ce noble guerrier, modele adopté de toutes les nations, afin que son image inspire aux héritiers de ses vertus et de sa valeur le courage dont ce second *César* étoit animé pour le service de son roi et de sa patrie. Venez avec moi pleurer sur sa tombe, et lui demander pardon de l'irrévérence portée à ses cendres, puisque sa froide épitaphe est le seul objet qui nous rappelle ce grand homme, lorsque nous allons au temple du Seigneur; invitons nos magistrats futurs d'élever dans tel lieu qu'ils jugeront con-

le jour, doit sans cesse exciter son attention pour la classe de ces hommes utiles et précieux à l'état.

IV. *Copie de la lettre écrite par MM. les Maires et Officiers municipaux de la ville de Dunkerque, à M.* POIRIER, *en date du 17 février 1790, à Dunkerque.*

Nous avons reçu, monsieur, le carton que vous avez eu la bonté de nous adresser; nous avons différé d'en faire l'ouverture jusqu'à la prochaine assemblée, qui a eu lieu hier.

Nous avons remis, monsieur, à ceux à qui vous l'adressiez le cahier de vos Mémoires et Doléances; enfin tout ce qu'il contenoit. Nous vous prions d'agréer nos très humbles remerciements.

Nous ne pouvons qu'applaudir au zele pa-

venable une seconde image, au bas de laquelle nous ferons graver ces mots: *Avec lui il falloit vaincre ou mourir.*

L'histoire de votre ville vous cite encore d'autres grands hommes, tels que *Jean Jacobsen, Mathieu Dewulf, Pierre Freraert, etc., etc....* Marins distingués qui les représentez, voilà vos modeles!

triotique *qui vous anime*, *que nous tâcherons d'imiter.*

Nous sommes, etc.,

Les Maire et Officiers municipaux,
Signé LAPIERRE.

V. *Autre des mêmes au même, à Paris, en date du* 19 *août* 1791.

MONSIEUR,

Nous aurions répondu plutôt à la lettre que vous nous avez écrite, en date du 6 juillet, si des affaires de la plus haute importance (puisqu'elle n'ont pour but que l'exécution des lois, sans lesquelles la constitution française ne sauroit se maintenir) n'avoient absorbé tout notre temps; *nous ne pouvons qu'applaudir à votre patriotisme, et vous engager à suivre la carriere glorieuse que vous avez embrassée.*

Quant au buste du célebre *Jean-Bart*, dont la mémoire ne peut qu'être chere aux citoyens de cette ville, puisqu'il y a pris naissance, et à tous les Français, nos finances ne sont malheureusement pas dans une situation assez favorable pour fournir à cette dépense ; nous

desirerions sans doute le contraire ; mais il est des malheureux qui réclament impérieusement nos secours ; et ce seroit insulter à leur malheur de faire une dépense qui absorberoit les foibles moyens qui leur sont réservés.

Nous tenons les divers certificats que vous nous avez envoyés à votre disposition, s'ils vous sont nécessaires; dans le cas contraire *ils resteront en dépôt au greffe, où la postérité pourra voir avec plaisir que les Dunkerquois ont en tous temps donné des preuves d'un civisme épuré.*

Signé Thiéry, *maire ;* Ch. Power et P. Bonvarlet, *officiers municipaux.*

Collationnée et trouvée conforme à la minute, *signé* Hanon, *secrétaire-adjoint.*

VI. *Extrait du procès-verbal de l'assemblée nationale, du 28 septembre* 1791.

Un des secrétaires annonce l'hommage fait par M. *Poirier*, Avocat à Dunkerque, d'un ouvrage imprimé: intitulé *Collection des Travaux publics pour le corps social.*

L'assemblée a décrété qu'il en seroit fait une mention honorable dans le procès-verbal.

Signé Camus.

VII. *Extrait du Journal des Débats*, *du* 21 *octobre* 1801.

AU RÉDACTEUR.

Monsieur, daignez m'accorder une place dans votre journal pour réclamer l'attention du gouvernement, et invoquer le génie des beaux arts en faveur de *Jean-Bart*, de cet homme extraordinaire que la France compte avec orgueil parmi ses plus célebres marins.

Qui ne sait que ce héros seul, par le nombre prodigieux de ses prises, fit plus de mal aux ennemis de la France qu'eux-mêmes ne lui en firent après l'imprudent et malheureux combat de la Hogue? Qui ne sait encore qu'il avoit acquis sur eux une supériorité si décidée, un ascendant qui leur en imposoit avec tant de force, que son nom seul les frappoit d'effroi, et les mettoit en fuite?

Cependant il semble que ce grand homme soit oublié dans un moment où il seroit si nécessaire de représenter son image pour rappeler le souvenir de ses exploits, puisque Dunkerque ne possede que sa froide épitaphe.

On ne peut se défendre d'un sentiment pé-

nible, lorsque dans cette immense collection des productions des beaux arts, que l'orgueil national étale tous les ans en spectacle, on n'apperçoit point à côté du buste de *Dugay-Trouin* le buste de *Jean-Bart.*

Jean-Bart et *Dugay-Trouin* étoient pourtant contemporains et rivaux de gloire; tous les deux ont fait leur apprentissage de la guerre dans les plus humbles emplois, tous les deux ont étonné les deux hémispheres du récit de leurs exploits, et sont parvenus par de continuels prodiges de valeur aux premiers commandements.

Enfin les destinées de ces deux grands hommes semblent être si étroitement liées, qu'on seroit tenté de les comparer aux deux freres jumeaux de la fable; leurs actions guerrieres offrent un mérite si égal, qu'il seroit difficile de décider lequel des deux l'emporte sur l'autre; et l'on ne peut parler du premier qu'aussitôt la pensée ne se reporte avec la même complaisance sur le second.

A la place du buste de *Jean-Bart* on remarque celui du Hollandois *Ruyter*. Il est beau sans doute d'honorer le courage et les talents guerriers d'un étranger, et même d'un ennemi;

mais la patrie ne doit-elle rien à un de ses enfants qui ne fut ni moins brave, ni moins habile?... Les dangers qu'il a courus, le sang qu'il a versé pour elle, ne peuvent être perdus pour ses contemporains ni pour la postérité...

Le gouvernement se doit à lui-même d'en perpétuer le souvenir de la maniere la plus éclatante et la plus durable; il le doit parcequ'il a besoin tous les jours de grands hommes, et de s'acquérir en tous temps des imitateurs de leurs talents et de leurs vertus.

Peut-être, monsieur, appercevrez-vous une teinte d'amertume dans mes expressions; en voici la cause: Je suis Dunkerquois, et les services que *Jean-Bart* a rendus à Dunkerque, où il avoit reçu le jour, les richesses qu'il y faisoit entrer chaque année par la quantité prodigieuse de ses prises, la célébrité qu'il a répandue sur les braves marins de cette ville, la gloire qui en est rejaillie sur ses compatriotes; l'espece de vanité avec laquelle ils citent son nom, et racontent ses innombrables et glorieuses expéditions, l'appareil imposant de tant de grandes nations, ont rendu les véritables Dunkerquois extrêmement sensibles à l'oubli d'un si grand homme.

Si la ville de Dunkerque, qui fut toujours un sujet de crainte et de jalousie pour les ennemis de la France, jouissoit, comme autrefois, de son port et de sa franchise, secondée des trésors des nations devenues tributaires de son commerce, elle se seroit empressée de faire construire une place, et de l'ériger au héros qui parmi ses titres de gloire compte celui de l'avoir sauvée des efforts des flottes anglaise et hollandaise combinées pour la réduire en cendre.

Mais ce port n'offre plus pour cette ville malheureuse qu'une idée affligeante qui lui démontre son impuissance, et présente sans cesse à ses yeux le fatal et impolitique décret de la convention, qui, en supprimant la franchise de son port, a paralysé le commerce de ses habitants, et a mieux servi les ennemis de la France pour la destruction de cette ville, que leurs mortiers, leurs bombes, leurs brûlots, et leurs machines infernales!

Mais parceque ce fléau ultra-révolutionnaire a réduit les Dunkerquois à déplorer la perte de leur antique splendeur, la mémoire de *Jean-Bart* sera-t-elle privée des honneurs dus à ses actions héroïques? Le gouvernement permet-

tra-t-il que le souvenir s'en éteigne?... et les générations oublieront-elles la postérité des grands hommes?

Quand même Dunkerque auroit recouvré son ancienne opulence, il ne souffriroit pas qu'elle exécutât seule son projet ; il le regarderoit comme une usurpation de ses droits ; car les grands hommes n'appartiennent pas uniquement aux lieux qui les ont vus naître ; ils sont encore la propriété de la nation qu'ils ont illustrée par leurs talents et par leurs vertus.

Aussi convient-il à la nation seule de leur décerner des couronnes, de leur ériger des statues, et de mettre le sceau à leur gloire par tous les monuments que la reconnoissance publique est en possession de leur consacrer.

La France s'est acquittée à l'égard de *Dugay Trouin;* sa statue , son buste l'ont placé au rang de ses héros. Tout porte à croire qu'elle s'acquittera de même envers *Jean-Bart*, lui qui dans toutes les époques de sa vie n'a pas moins bien mérité de la France entiere et de la postérité.

Signé Poirier (de Dunkerque),
avocat et membre de l'académie de législation, à Paris.

VIII. *Copie de la lettre de S. E. le Ministre de l'intérieur à* M. LEMOT.

Paris, le 13 décembre 1802.

JE vous ai désigné pour exécuter en marbre le buste du célebre *Jean-Bart*, destiné à orner la galerie des consuls. Je vous invite à vous occuper sans délai de ce travail, que je confie avec plaisir à votre savant et précieux ciseau.

Je vous salue. *Signé* CHAPTAL.

IX. *Idées sur Dunkerque, son Commerce, et ses Marins.*

(Extrait du journal le Publiciste, du 24 novembre 1801.)

CETTE ville, qui dans tous les temps a fixé les regards de l'Europe, mérite sans doute une extrême attention de la part du gouvernement dans un moment où les divers objets d'utilité éveillent sa sollicitude consolante.

Dunkerque la mérite cette attention, soit par rapport aux évènements mémorables qu'elle a produits, et dont ses environs ont été le théâtre, soit à raison de son port, de son com-

merce, de sa population, et de la foule d'excellents marins que nous lui devons.

A l'égard des évènements qui l'ont rendue si célebre, on sait qu'elle fut long-temps possédée par les Anglais; les Français la prirent sur eux en 1558; ils la céderent aux Espagnols par le traité du Cateau Cambresis; le grand Condé la leur enleva en 1646. Rendue à cettte puissance, le maréchal de Turenne en fit de nouveau la conquête après la bataille des Dunes, où le grand Condé commandoit l'armée espagnole, et courut le risque d'être fait prisonnier.

Après la victoire, Dunkerque fut remise à Guillaume Lockart, chevalier du conseil suprême de S. A. S. le Seigneur protecteur d'Angleterre, d'Ecosse, et d'Irlande (Cromwel).

Louis XIV en fit l'acquisition, en 1662, de Charles II. Depuis cette époque elle est restée à la France, et n'a cessé d'être pour ses ennemis un sujet de terreur et de jalousie. C'est ce que les Anglais n'ont que trop vivement prouvé dans tous les temps et pendant la révolution: ils en avoient formé le siege en 1793; ils furent obligés de le lever après la fameuse bataille d'Honschoote, au mois de septembre de la même année, où leur armée, commandée par

le duc d'Yorck, fut totalement détruite.

Le port de Dunkerque est placé sur la ligne la plus courte de la navigation du nord au midi, et à une distance presque égale du fond de la Baltique et des Echelles du levant : c'est cette situation qui lui donne une supériorité si marquée sur tous les ports de France, et qui d'après les travaux faits sous Louis XIV a rendu de son temps Dunkerque la dominatrice des mers.

Les prises de ses armateurs sur les Anglais, depuis qu'elle appartient à la France, montent, d'après les registres de commerce, à cent dix millions cinq cent cinquante mille livres. Dans la guerre de 1708 les seuls Dunkerquois ont pris à l'ennemi seize cent quatorze bâtiments estimés trente millions cinq cent mille livres. Les fraudeurs anglais, attirés par l'avidité du gain, venoient nous offrir leurs services, et contribuoient eux-mêmes à la plupart de ces riches captures.

Aussi l'Angleterre et la Hollande profitant de la détresse des dernieres années du regne de Louis XIV, exigerent, comme condition premiere du traité d'Utrecht, la démolition du port de Dunkerque. La reine Anne, en rendant

compte de ce traité au parlement britannique, lui dit avec un air de triomphe: *Je n'ai pas de conquêtes à vous annoncer ; mais le port de Dunkerque est écrasé.*

Ce port écrasé fut néanmoins rétabli en vertu du traité d'Aix-la Chapelle, en 1748 : il fut démoli, rétabli pour la troisieme fois; il éprouva par le traité de Versailles, de 1763, une troisieme démolition sous les ordres d'un commissaire anglais.

Cette honte fut effacée par le traité de paix qui mit fin à la guerre d'Amérique, sans parler des travaux immenses qui depuis ont été faits encore aux années 1785 à 1788, et depuis 1793 à 1795, montant à plusieurs millions, pour rendre à ce port toute sa force offensive et défensive. On voit qu'à raison de son importance il a toujours figuré dans toutes les négociations des puissances maritimes; et sur cette importance nous devons en croire nos ennemis autant que nous-mêmes.

Si depuis on jette un coup-d'œil sur le commerce de Dunkerque, lorsqu'il jouissoit de sa franchise, on ne peut s'empêcher de gémir sur les pertes incalculables que la suppression de cette franchise a causées à l'état.

La France y gagnoit annuellement de VINGT à TRENTE MILLIONS, qu'elle est obligée de dépenser pour acheter de l'étranger les huiles, les savons, etc. Quatre-vingt-dix bâtiments étoient occupés à la pêche de la morue; soixante à soixante-dix autres à la pêche du hareng, celle de la baleine; tous nos besoins satisfaits rapportoient un bénéfice immense.

Ajoutez les débouchés faciles que le port offroit aux fabricants de Lille, Valenciennes, Saint-Quentin, etc., etc., pour l'exportation des linons, baptistes, toiles, soieries, draps, dentelles, bijouteries; ajoutez encore l'exportation de nos lins, de nos houblons, de nos huiles à graine; le produit des douanes qui se montoit par an à plusieurs millions, et les droits de timbre et d'enregistrement dont la multiplicité et la rapidité suivoient cet immense tourbillon d'affaires et de spéculations de tous genres. Ce sont là les pertes que la suppression de la franchise de Dunkerque a causées réellement à la France!...

On conçoit qu'une ville qui étoit l'entrepôt, le magasin des richesses des nations, devoit augmenter sa population: on l'a évaluée en 1789 de vingt-huit à trente-deux mille habitants; et

quels habitants! la plupart intrépides marins dont la devise étoit celle de *Jean-Bart: Vaincre ou mourir.*

C'étoit celle du célebre *Jacobsen*, qui au mois d'octobre 1622, après s'être battu pendant treize heures avec un seul vaisseau contre neuf vaisseaux hollandais, fit sauter le sien plutôt que de se rendre, et dit à son équipage avant de mettre le feu aux poudres : *Mes amis, si quelqu'un de vous échappe et retourne à Dunkerque, qu'il dise à nos compatriotes comment nous nous sommes défendus, et comment nous avons répandu notre sang pour la cause de Dieu et du roi.*

Ces sublimes élans de bravoure et d'intrépidité étoient ceux des *Mathieu Dewulf*, des *P. Freraert*, des *Delille*, des *Royer*, des *Vanstable*, etc., etc., etc.; ils sont ordinaires à tous les braves marins dunkerquois; dans tous les temps nos ennemis l'ont éprouvé.

Braves marins! et vous, vaillants Dunkerquois! qui vous êtes si courageusement montrés lors du siege de 1793, quelle a dû être votre douleur à la vue du fatal décret qui paralyse vos bras et votre commerce, et vous a réduits à la soif de Tantale au milieu des eaux!...

Vos pertes, vos souffrances, le gouvernement régénérateur n'a pu se les dissimuler; pour les adoucir, il a désigné votre ville, par son arrêté de mai 1800, pour chef-lieu d'un des six arrondissements maritimes de la France. Mais qu'est-ce que cette prééminence que vous devez à la nature, sans la franchise intégrale de votre port? Des capitaux incalculables n'auroient-ils donc été engloutis que pour exposer le port de Dunkerque à devenir très prochainement une anse, bornée à ne recevoir que des bateaux pêcheurs, et l'exposer à retourner à sa premiere nullité? Est-il possible, qu'après une expérience de plus de huit siecles, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, une nouveauté sacrilege ait pu proposer et obtenir la décomposition d'un ordre si admirablement établi, qui rendoit toutes les nations tributaires de la France entiere?

Gouvernement aussi éclairé que bienfaisant, qui venez, après un siecle, par un acte éclatant de justice, de venger d'un oubli ingrat la mémoire de *Jean-Bart* *, tournez, fixez vos re-

(*) Voyez les journaux des 24 et 25 octobre 1801, et jours suivants, concernant l'exécution de son buste, ordon-

gards sur une ville reconnoissante qui penche vers sa ruine, et qui vous devra le terme de ses malheurs, et l'époque consolante de sa régénération!...

Signé POIRIER (de Dunkerque), *avocat.*

X. EMMERY, (*) *mairede Dunkerque et membre du conseil-général de commerce, au Ministre de l'intérieur.*

MONSIEUR,

Le 21 octobre 1801, la ville de Dunkerque réclama par l'organe de M. *Poirier,* avocat et membre de l'académie de législation à Paris, contre l'oubli qui paroissoit avoir été fait de *Jean-Bart*, dans la collection des bustes en marbre des grands hommes de la France. Vous vous empressâtes d'accueillir cette réclamation et de charger de l'exécution du buste du célebre marin, un de nos habiles artistes, M. Lemot,

né par le gouvernement, et destiné à orner la premiere galerie du monde. M. Lemot, statuaire, sur l'ordre du ministre de l'intérieur, vient de recevoir de la mairie de Dunkerque le portrait de ce héros, afin que le marbre qu'il va ciseler offre la ressemblance desirable.

(*) Actuellement membre du Corps législatif.

qui, plein d'admiration pour les étonnantes actions du héros, a su donner à son marbre ce grand caractere propre à l'enthousiasme.

Si les grands hommes appartiennent a l'histoire, ils appartiennent plus particulièrement au pays qui les a vu naitre. La vue d'un grand homme rappelle à la fois ses hauts faits; il électrise, même lorsqu'il a cessé d'exister, tout ce qui l'entoure.

Avec quel saint respect les braves militaires contemplent les mausolées des Turenne et du maréchal de Saxe!

Jean-Bart naquit à Dunkerque; *Jean-Bart*, par sa valeur illutra son pays, fut la terreur des ennemis, et sauva la France de la famine.

Dunkerque va être le siege d'opérations militaires qui fixeront bientôt les destinées de l'Europe. Guerriers et marins, tous brûlent d'humilier l'ennemi.

Dunkerque, par notre organe, demande une faveur au gouvernement, que les circonstances où nous sommes commandent.

Dunkerque sollicite le buste de *Jean-Bart* avec un piédestal où seront gravés ses combats, que l'exécution en soit confiée au sculpteur M. Lemot, que ce buste soit plus fort que celui

qu'il destine à la galerie des Grands hommes.

Ce buste et son piédestal seront placés au milieu d'une de nos places publiques. Là les marins verront le héros qui par ses hauts faits illustra notre marine.

Cette image vénérée stimulera leur courage; ils jureront, par les mânes de ce brave homme, de mourir ou de venger l'honneur national.

Que d'obligations notre pays vous aura!..... Grace à votre heureuse intervention, cette ville possédera un monument qui illustrera votre ministere, et honorera les Dunkerquois.

Je suis avec respect, etc.

Signé EMMERY.

XI (et derniere). *Arrêté du gouvernement, accordant un second buste de* JEAN-BART, *pour être placé dans la salle de l'hôtel-de-ville de Dunkerque.*

Paris, 14 octobre 1803.

Le gouvernement de la république, sur le rapport du ministre de l'intérieur, arrête:

ARTICLE PREMIER.

Un buste en marbre de *Jean-Bart*, sera placé

dans la grande salle de l'hôtel-de-ville de Dunkerque, patrie de ce brave marin.

II.

Le ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrété.

Le Premier Consul, *signé* Bonaparte.

Par le Premier Consul,

Le Ministre Secrétaire d'Etat,
Signé H. B. Maret.

FIN.

TABLE DES MATIERES.

FIN DE LA TABLE.

